

« La Ligue des Démocrates Réformistes de Guinée »

LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION NATIONALE



**« ... faire de la société guinéenne une société amoureuse de Savoir;
faire de la Guinée un pôle de savoir reconnu à l'échelle
continentale : c'est possible! »**

Sous la coordination de :
Mr Mamadou Oury Diallo
Courriel: lique50@gmail.com

Publiée le : 07 février 2011

« ... lorsque tous comprendront que sans l'éducation aucun progrès n'est envisageable, lorsque tous comprendront qu'il n'y a aucun avenir sans l'éducation, lorsque tous seront enfin prêt à rêver ensemble grand pour la Guinée, en ce moment, tous, nous ferons ce que nous avons cessé de faire depuis plusieurs décennies : rendre à nos enseignants, à nos professeurs, à nos écoles et à nos enfants toute la place qu'ils méritent dans nos sociétés. C'est le pari que fait aujourd'hui la Ligue des Démocrates Réformistes de Guinée ... »

Avec les précieuses contributions de :

- ❖ Mlle Naba Sylla
- ❖ Mlle Mariam Kaba
- ❖ Mr Thierno Moussa Barry
- ❖ Mr Alpha Yaya Souaré
- ❖ Mr Karamo Diaby
- ❖ Mr Mamadou Kaba Sow
- ❖ Mr Mamadou Saliou Barry
- ❖ Mr Lamine Teliwel

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Partie I – Contexte et diagnostic du système éducatif guinéen.....	7
• Chapitre I : Le contexte démographique et économique.....	7
• Chapitre II : Le diagnostic du système éducatif guinéen.....	9
Partie II – Perspectives de l'économie guinéenne et définition de la réforme de l'éducation nationale.....	23
• Chapitre I : Perspectives de l'économie et de l'emploi en Guinée.....	23
• Chapitre II : Définition de la réforme de l'éducation nationale.....	26
Partie III – Planification et financement de la réforme.....	42
• Chapitre I : La planification de la réforme.....	42
• Chapitre II : Le financement de la réforme.....	47
Partie IV – La gestion de la réforme et du système éducatif.....	52
• Chapitre I : L'amélioration de l'organisation.....	52
• Chapitre II : L'amélioration du système d'information.....	53
Conclusion.....	56
Bibliographie	58

INTRODUCTION

S'il est vrai que la mondialisation a de tout temps eu un impact sur le développement social, économique et politique des sociétés, cependant, avec l'accroissement exponentiel des flux de capitaux, de biens et services, conjugué à l'avènement de l'ère de l'économie du savoir et des nouvelles technologies de communication, la mondialisation a pris une nouvelle dimension qui ne laisse aucun pays indifférent. La planète est devenue un petit espace où les pays sont en permanente compétition pour attirer les énormes flux d'investissements directs étrangers (IDE) indispensables pour impulser la croissance économique nécessaire à leur développement.

En effet, « *au cours des 15 dernières années, l'importance de l'IDE dans l'économie mondiale s'est rapidement accrue, passant de 8% du PIB mondial en 1990 à 26% en 2006¹* ». Ces gigantesques investissements sont une aubaine pour les pays qui les accueillent, car ils contribuent à créer des emplois de qualité, à améliorer la productivité et à opérer des transferts de compétences et de technologies. Toutes choses extrêmement utiles pour impulser la croissance économique nécessaire à un développement durable des pays d'accueil. C'est grâce à ces IDE que, à l'image du Brésil, des pays autrefois en développement sont devenus, en l'espace de deux décennies, des pays émergents de taille.

Cela dit, il serait cependant utile de distinguer la grande part des IDE en direction des pays émergents, de la minime part des IDE en direction des pays moins avancés au sein desquels la Guinée est encore inscrite. En effet, jusqu'en 2005, seulement 3,5% des IDE se dirigeaient vers les pays les moins avancés. Et c'est souvent, comme en Guinée, des investissements exclusivement orientés vers les industries minières extractives socialement moins bénéfiques pour les pays d'accueil. À ce niveau, il y a donc lieu de se demander quelles sont les recettes qui permettront à la Guinée d'attirer vers elle la grande part des IDE? Plusieurs mesures de politique économique peuvent être prises afin de maximiser le volume des IDE entrant dans un pays. Parmi ces mesures, nous pouvons citer la nécessité de :

1. Établir et maintenir des systèmes légaux et réglementaires de protection des droits de propriété, créer des règles de fonctionnement des marchés transparentes et justes et minimiser les charges et autres conséquences négatives de la réglementation ;
2. Mettre en œuvre des politiques macroéconomiques qui encouragent la croissance économique et réduisent l'inflation ;

¹ OCDE, Synthèse, Juillet 2008.

3. Investir dans les infrastructures de transport et de communication afin de diminuer les coûts de coordination et de gestion des transactions commerciales internationales ;
4. Réduire les taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés ;
5. Éliminer les contraintes réglementaires s'appliquant aux investisseurs étrangers ;
6. Offrir des subventions et autres aides financières aux investisseurs étrangers ;
- 7. Investir dans le système éducatif et les programmes de formation afin d'élever le niveau d'éducation et d'expertise technique de la main d'œuvre locale.**

Parmi ces mesures, l'une des plus importantes, et qui fait l'objet de ce papier, est la septième : l'éducation et la formation. L'éducation et la formation sont les mesures les plus importantes parce que même si toutes les autres conditions sont remplies, si la main d'œuvre locale ne possède pas un minimum de qualification, jamais les IDE ne migreront vers la Guinée.

C'est donc le désir de tirer pleinement profit de la grande part des IDE et la volonté ardente de lancer la Guinée sur le chemin des pays émergents au cours des deux prochaines décennies qui nous amène, au cours de ce papier, à proposer une réforme du système éducatif guinéen. En plus de ses multiples avantages sociaux, la réforme du système éducatif aura pour principal but de produire les agents les plus compétents, les plus compétitifs et les plus productifs pouvant impulser une croissance économique soutenue au besoin du développement durable de la Guinée.

Pour s'y prendre, nous avons subdivisé ce papier en cinq parties cohérentes : la première portera sur le contexte et le diagnostic du système éducatif guinéen ; la deuxième partie portera sur les perspectives de l'économie guinéenne et la définition de la réforme ; la troisième partie portera sur la planification et le financement de la réforme ; et la quatrième portera sur la gestion du système éducatif.

Les chiffres compris dans ce papier proviennent de deux travaux particulièrement pertinents. Le premier est « *l'enquête sur le questionnaire des indicateurs de base du bien-être*² (QUIBB) » ; et le second, « *Diagnostic et perspectives pour la politique éducative dans le contexte de contraintes macroéconomiques fortes et de réduction*

² Le Ministère du Plan, 2003.

*de la pauvreté*³ ». Toutes sources autres que ces deux travaux seront citées tout au long du papier.

³ Banque mondiale, 2005.

PARTIE I : CONTEXTE ET DIAGNOSTIC DU SYSTÈME ÉDUCATIF GUINÉEN

La décision de réformer vient généralement d'un constat d'échec ou de défaillance d'un système préexistant. De ce fait, pour mettre de son côté toutes les chances de réussite, dans la perspective de la réforme du système éducatif, il serait utile de comprendre le contexte et d'analyser le système éducatif déjà existant en Guinée.

Chapitre I : Le contexte démographique et économique

Dans une perspective de réforme du système éducatif, les changements démographiques, l'urbanisation ainsi que la dynamique de l'économie sont d'une importance capitale. Ce sont tous des éléments qui, non seulement ont un impact significatif sur le marché du travail, mais aussi, nous renseignent sur les capacités de financement interne et le profil de la main d'œuvre à former par le système éducatif.

1-La dynamique démographique : sur la base des chiffres officiels, en 1996 la population résidente globale en Guinée était de 7 059 000 habitants, soit un taux annuel de croissance intercensitaire de 2,7% par rapport à 1983. Avec ce taux de croissance annuel intercensitaire, la population guinéenne se situerait à 9, 875 millions d'habitants en 2010 et à 12,843 millions d'habitants en 2015.

Quant à la population d'âge compris en 5 et 14 ans, en 1983 elle était de 1 171 000 personnes, représentant 25,1% de la population globale du pays à l'époque. Au recensement de 1996, le nombre de jeune dans cette même classe d'âge a atteint 1 964 000, correspondant alors à 27,8% de la population résidente globale du pays. Sur cette base, malgré une tendance baissière du taux de croissance intercensitaire dans cette tranche d'âge, **il faut tout de même s'attendre à une augmentation de la population en âge de scolarisation en 2010 à environ 2, 818 millions, et en 2015 à environ 3, 123 millions de jeunes.**

Cette analyse de la dynamique démographique vient nous informer que la pression sur le système éducatif sera forte au cours des prochaines années en dépit de la transition démographique annoncée par la réduction du taux de croissance intercensitaire.

2-Le contexte macroéconomique et des finances publiques : dans la perspective de réforme du système éducatif, le contexte macroéconomique constitue également une donnée très importante. En effet, et le financement de la réforme et la construction d'infrastructures scolaires dépendront des ressources disponibles et de la croissance de l'économie.

Entre 1991 et 2008, le taux moyen de croissance du PIB s'est établi en moyenne à seulement 2,3%. Ce chiffre n'est seulement que de 1,2% par an si on se limite à la période des cinq dernières années. Compte tenu de l'évolution démographique

parallèle sur la même période, il ressort que le PIB par habitant n'a quant à lui augmenté qu'à un rythme moyen annuel de l'ordre de 1,1%.

Quant aux ressources globales de l'État, elles connaissent surtout une stagnation. En les considérant en termes de proportion du PIB du pays, il s'agit d'une sensible diminution car, si les ressources globales de l'État représentaient 25,8% du PIB en 1990, elles n'en représentent plus que 14,6% en 2003.

En Guinée, les recettes globales de l'État ont une double origine. Il y a d'une part les ressources nationales (fiscales et parafiscales), et d'autre part, les ressources de l'aide extérieure :

- Concernant les ressources internes, elles augmentent certes en valeurs réelles (de 705 milliards GNF en 1990 à 799 milliards GNF en 2003); cependant, en pourcentage du PIB il y a globalement diminution, passant de 15% en 1991 à 10% depuis lors. Il faut surtout noter que ce chiffre de 10% apparaît particulièrement faible compte tenu du niveau de PIB par habitant du pays et des ressources naturelles relativement abondantes du pays.
- Concernant les ressources liées à l'aide extérieure, elles diminuent en valeurs monétaires constantes de même qu'en proportion du PIB national; elles représentaient en effet 10% du PIB en 1990 mais seulement 4% en 2003.

Pour ce qui est des dépenses publiques, il faut d'abord souligner que le déficit budgétaire, relativement important dans la première moitié des années 90 (le déficit représentant alors en moyenne 7,6% du PIB du pays), s'est considérablement creusé depuis la seconde moitié des années 2000 (le déficit représente entre 19,4 et 25,3% du PIB du pays). La raison arithmétique de cette dérive est simple : entre 2000 et 2003, les recettes publiques ont augmenté de 17% alors que les dépenses ont progressé pour leur part à un rythme de 55%. Par ailleurs, en Guinée, les dépenses courantes représentent en moyenne 65% des dépenses publiques totales sur la période allant de 1990 à 2000; depuis cette dernière date, cette proportion a augmenté de façon significative pour atteindre 73% en 2008.

Au regard de ces caractéristiques, il apparaît que le contexte macroéconomique et la situation des finances publiques constituent une forte contrainte qui s'impose à la réforme du système éducatif guinéen.

3-Les dépenses publiques d'éducation : bien que nous aborderons en détail la question liée aux finances du système éducatif guinéen dans la section consacrée au diagnostic, il y a quand même lieu ici de se faire une première idée de l'importance et

de la place que l'éducation, en tant que politique publique sectorielle, occupe en Guinée.

En effet, les dépenses publiques allouées au système éducatif sont passées de 59,3 milliards de GNF en 1993 à 146,8 milliards de GNF en 2003. Il y a donc manifestement une nette évolution. À présent, pour avoir une idée du niveau de priorité de l'éducation au sein des arbitrages gouvernementaux, il serait utile de mettre en relation les dépenses publiques allouées au système éducatif avec d'autres agrégats macroéconomiques.

En termes de priorités intersectorielles, l'éducation reçoit une proportion à peu près constante, entre 15,1 et 19% des recettes publiques nationales. Si on examine ces chiffres dans une perspective de comparaison internationale, on observe que la proportion de 19% des recettes publiques nationales pour les dépenses du système éducatif est plutôt une valeur basse, la fourchette minimale de référence étant la valeur de 20%.

Le fait que le système éducatif guinéen soit en situation de sous-financement est également confirmé par la part que représentent des dépenses publiques allouées au système éducatif dans le PIB du pays. Cette proportion est passée de 1,8% en 1994 à 2,3% en 2003, pour revenir aux environs de 2% en 2009. Ce chiffre est très inférieur à la moyenne des pays à faible revenu en Afrique Subsaharienne qui se situe autour de 3%. Le chiffre étant de 3,8% pour les pays qui se sont montrés performants en termes de scolarisation universelle pour le primaire. **Ces derniers pays allouent en moyenne 1,7% de leur PIB au seul niveau primaire, un chiffre qui est proche de ce que la Guinée alloue pour tout son système éducatif.**

Dans la prochaine section de ce papier, nous analyserons plus en détails les allocations des dépenses publiques au sein du système éducatif actuel. Mais déjà avec ces premières données, nous avons déjà une idée précise de l'importance accordée à l'éducation par les pouvoirs publics en Guinée. Nous avons aussi une idée du retard accusé par la Guinée dans ce domaine par rapport à ses pays pairs.

Chapitre II : Le diagnostic du système éducatif guinéen

Dans cette section, nous analyserons successivement l'état de la scolarisation en Guinée, les aspects financiers, l'efficacité interne, l'efficacité externe, et les aspects d'équité et de distribution au sein du système éducatif guinéen.

1-L'état de scolarisation : le système éducatif guinéen se décompose en quatre cycles :

- *Le préscolaire (2 à 3 années) et l'enseignement primaire (6 années) ;*
- *L'enseignement secondaire qui est divisé en deux cycles, le collège (4 années) et le lycée (3 années) ;*

- *L'enseignement technique et professionnelle (durée variable) ; et*
- *Le cycle supérieur (durée variable).*

a-L'enseignement préscolaire : cet enseignement a une durée théorique de trois ans et les enfants y sont reçus dès l'âge de trois ans. Il est principalement localisé en zone urbaine. En 2003, la ville de Conakry à elle seule scolarisait près de la moitié des 68 000 inscrits. Entre 1993 et 1997, le rythme moyen annuel d'accroissement des scolarisations dans cet enseignement dépassait 30%, et il se situe autour de 14% aujourd'hui.

Le préscolaire public n'est pour l'instant présent que dans la région de Conakry. Quand à l'enseignement communautaire, il scolarisait un peu plus de 8% des enfants en 2003 et est essentiellement développé dans les régions de N'zérékoré (49% des élèves des établissements communautaires du pays), Faranah (22%), et Kindia (20%).

Le secteur privé y est dominant sur ce segment d'enseignement, seulement 3 écoles sur les 1337 existantes en 2003 sont publiques et 106 sont communautaires.

La couverture scolaire dans le préscolaire reste encore très faible, même si des progrès sensibles ont été réalisés. Le taux brut de scolarisation étant passé de 1,1% en 1993 à 5,7% en 2003.

Du point de vue institutionnel, l'enseignement préscolaire dépend du ministère des affaires sociales de la promotion féminine et de l'enfance.

b-L'enseignement primaire : c'est un enseignement d'une durée de 6 années. Alors qu'au début des années 70 la Guinée comptait à peine 200 000 enfants scolarisés dans l'enseignement primaire, en 2003 ils étaient plus de 1 160 000 à bénéficier des services éducatifs de base.

L'augmentation des effectifs scolaires dans ce segment d'enseignement tient en partie à l'expansion de l'offre scolaire étatique, mais également à l'augmentation du nombre d'établissements privés ainsi qu'à l'émergence d'une offre communautaire en milieu rural. En effet, la proportion d'élèves scolarisés dans les structures privées n'a cessé d'augmenter, passant de 4% en 1993 à 20% en 2003. Ce type d'enseignement est particulièrement développé dans la région de Conakry où 85% des écoles sont privées (scolarisant 53% des élèves de la ville). Ces établissements privés fournissent à leurs élèves les mêmes programmes que ceux des écoles publiques. Les élèves du privé passent le même examen de fin de cycle, le CEPE (Certificat d'Études Primaires Élémentaire), que ceux du public.

En plus de ces structures privées on note également l'émergence d'écoles communautaires, essentiellement en milieu rural. Même si ces écoles ne

représentent encore qu'une très faible proportion des structures éducatives du pays (419 écoles scolarisant 1,6% des élèves), elles sont néanmoins le signe manifeste d'une forte demande de scolarisation de la population guinéenne et d'une offre publique lacunaire dans certaines zones.

Aussi, il est certain que le taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire a évolué positivement depuis 1990, passant de 34% à 81% en 2003. En comparant la Guinée par rapport aux autres pays de la sous-région, on constate que l'évolution dans la couverture scolaire du primaire a été très positive. Toutefois, le TBS de la Guinée reste encore en deçà de celui observé dans les pays tels que le Bénin, la Mauritanie et le Togo.

c-L'enseignement secondaire général : ce segment d'enseignement se compose de deux cycles. Le premier cycle étant le collège avec 4 années d'études. L'âge théorique d'entrée au collège est de 13 ans. Le deuxième cycle étant le lycée avec 3 années d'études. Les élèves titulaires du brevet d'études du premier cycle y sont admis à partir de l'âge théorique de 17 ans.

Les deux cycles de l'enseignement secondaire général ont suivi une évolution croissante, avec un relèvement de tendance très marqué depuis 2000. En effet, cette accélération est la répercussion de la dynamique observée dans la couverture de l'enseignement primaire au cours des années précédentes. Cette évolution a permis de tripler la couverture scolaire au secondaire, aussi bien dans le premier que le second cycle, avec un accroissement annuel moyen des effectifs de 12% au collège et de 13,1% au Lycée.

Le secteur privé a joué un rôle essentiel dans l'expansion quantitative de ce niveau d'enseignement ; la proportion des élèves scolarisés dans le privé a doublé en cinq ans (12,5% en 2003 contre 6% en 1998).

Dans le premier cycle du secondaire (Collège), le TBS est lui passé de 11,5% en 1990 à 35,3% en 2003, celui du deuxième cycle (Lycée) est passé de 4,6% à 16% sur la même période.

Avant d'aborder les deux derniers segments d'enseignement, il nous semble utile de souligner ici que jusqu'en 2004, sur 100 enfants guinéens en âge d'être inscrits en 1^{ère} année, 86 y accèdent effectivement ; 52% de ceux qui sont inscrits accèdent à la dernière année du cycle primaire ; 40% de ceux en dernière année du cycle primaire accèdent en première année du collège ; et environ 10% de ceux en première année du collège accèdent en dernière année du lycée. Ces dernières données nous renseignent sur l'état des abandons et des redoublements tout au long des cycles primaire et secondaire en Guinée.

d-L'enseignement technique et la formation professionnel : ce segment d'enseignement regroupe deux types de formations : le type A que les élèves intègrent après le collège et qui est constitué majoritairement des Centres de Formation Professionnelle (CFP) ; et le type B qui propose aux élèves ayant le Baccalauréat, une formation d'un niveau plus élevé. Les formations de type A et B ont une durée de trois ans et couvrent tous les secteurs de l'activité économique.

On distingue ainsi les formations dans le secteur économique primaire (agriculture, élevage, eaux et forêts), secondaire (construction, énergétique, industrie, etc.) et tertiaire (commerce, gestion, tourisme, télécommunications, transport).

Contrairement aux deux premiers, la demande de formations dans le secteur tertiaire s'est considérablement accrue au cours des 10 dernières années. En 2003, 73% des effectifs scolarisés dans l'enseignement technique et professionnel étaient inscrits dans les filières tertiaires, et près de 24% dans les filières secondaires. **Les inscriptions dans les formations des métiers du secteur primaire ont par contre été toujours faibles, et depuis 5 ans elles sont en net recul et se situent en 2003 autour de 3% des inscrits.**

Les effectifs scolarisés dans les établissements d'enseignement technique ou de formation professionnelle sont restés en dessous de 6000 jusqu'en 1997. Suite à la création de la formation initiale des maîtres en guinée (FIMG), le nombre des étudiants formés dans les différentes écoles normales d'instituteurs (ENI) s'est accéléré, de 228 en 1997 à 2 985 en 1998, et a continué à progresser. Depuis la création de la FIMG, 2000 diplômés sortent en moyenne des ENI chaque année.

Même si le secteur public reste majoritaire dans ce segment d'enseignement, des structures privées existent également et offrent essentiellement des formations dans le secteur tertiaire. En 2003, on en dénombrait une trentaine qui accueillait 23% des élèves.

e-L'enseignement supérieur : la Guinée compte deux universités et quatre instituts supérieurs : l'Université de Conakry, l'Université de Kankan, l'Institut Supérieur des Mines et de Géologie (ISMG) de Boké, l'Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire (ISAV) de Faranah, l'Institut Supérieur de Sciences de l'Éducation de Guinée (ISSEG) de Manéah. Il existe également deux centres universitaires depuis 2001: ceux de Labé (rattaché à l'université de Conakry) et de N'zérékoré (rattaché à l'université de Kankan). Il faudra aussi compter 13 établissements privés agréés par le gouvernement.

Entre 1990 et 2003, les effectifs de l'enseignement supérieur public ont presque quadruplés pour atteindre un niveau d'environ 22 200 en 2003, ce qui correspond à un rythme moyen de croissance annuel de 12%. Cette forte progression dans la couverture de l'enseignement supérieur a été encore plus prononcée dans les instituts supérieurs (15%) que dans les universités (11%).

En 2002, sur les 16 361 étudiants dénombrés dans l'enseignement supérieur public, 61% étaient inscrits dans les filières de sciences ou techniques (sciences fondamentales, sciences techniques, médecine et pharmacie) contre 39 % en lettres, sciences humaines ou sociales. Il est à noter qu'en moyenne sur le continent, on observe généralement une prédominance des filières littéraires sur les filières scientifiques. Au Sénégal par exemple, en 2002, la proportion des inscrits en lettres ou sciences sociales était de 73%.

Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 86 en 1990 à 268 en 2003. En comparaison des pays africains à faible revenu, pour l'année 2000, la valeur de cet indicateur est très inférieure à ce qui est observé en moyenne dans les pays, comme le Bénin, le Cameroun, le Sénégal et le Togo, mais reste toutefois plus élevée qu'au Burkina, au Niger et au Tchad.

2-Les aspects financiers du système éducatif guinéen : le système éducatif guinéen est administrativement reparté au sein de trois départements ministériels : le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Éducation Civique (MEPU-EC) qui gère les enseignements primaire et secondaire ; le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) ; et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

Globalement, il y a une augmentation des dépenses publiques affectées au secteur de l'éducation entre 1998 (80 milliards de GNF) et 2003 (162 milliards). En rapportant ces dépenses publiques globales par rapport au PIB, nous percevons également cette augmentation. Elles représentaient 1,69% du PIB en 1998 et 2,04% du PIB en 2003. Cependant, en dépit de cette augmentation globale, comme nous l'avons déjà mentionné auparavant, **ces dépenses restent tout de même relativement faibles et le système éducatif guinéen demeure sous-financé par rapport à celui des pays pairs de la Guinée.**

***Les coûts unitaires au sein du système éducatif guinéen :** le coût unitaire est le rapport entre les dépenses publiques allouées aux différents secteurs du système éducatif et le nombre des effectifs scolarisés pour chacun de ces secteurs. Cet indicateur nous donne une idée des sommes que la Guinée investit pour la formation d'un enfant. En analysant cet indicateur, les observations suivantes se dégagent :

- La Guinée se situe parmi les pays où la dépense par élève du cycle primaire est la plus faible. La dépense par élève vaut 8,7% du PIB par habitant en Guinée contre une médiane de 10,9% dans les pays pairs de la Guinée ;
- Le constat d'une faible dépense par élève est encore plus marqué au niveau de l'enseignement secondaire. Avec 13,4% du PIB par habitant, la dépense par élève du collège est largement inférieure à la médiane des pays pairs de

la Guinée (31,6%). Pour le lycée, la situation est encore plus frappante. La Guinée est, parmi ses pays pairs, celui où le coût unitaire (17,6% du PIB par habitant) est le plus bas. Il est largement plus faible que celui observé dans un pays médian (64% du PIB par habitant) ;

- La situation est toute autre pour l'enseignement technique et la formation professionnelle. Le coût unitaire de cette filière en Guinée est parmi les plus élevés des pays pairs de la Guinée.
- Au niveau de l'enseignement supérieur, la Guinée se positionne dans la moyenne de ses pays pairs. La dépense par étudiant se chiffre à 2,3% du PIB par habitant.

Par ailleurs, il est utile de souligner qu'en Guinée, 71% du coût unitaire est dépensé pour l'encadrement au niveau des établissements (69% au primaire, 72% au collège et 73% au lycée), environ 20% est utilisé pour des dépenses de fonctionnement (transferts et biens et services) et les 10% restants sont dépensés pour les salaires de l'administration.

Pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, la part du coût unitaire utilisée pour les salaires de l'encadrement au niveau des établissements n'est estimée qu'à 45% (34% pour les enseignants et 11% pour les non-enseignants). Les dépenses de fonctionnement (biens et services et transferts) représentent la moitié du coût unitaire, et les dépenses salariales de l'administration sont de 5% du coût unitaire.

Enfin, pour l'enseignement supérieur, la différence avec les niveaux bas du système est encore plus marquée que pour l'enseignement technique et la formation professionnelle. Les salaires des personnels des établissements ne représentent qu'un peu plus d'un tiers (35%) du coût unitaire global. 31% de ce coût unitaire est utilisé pour la fourniture de biens et services. Enfin, 26% du coût unitaire est utilisé pour les bourses des étudiants.

3-L'efficacité interne et la qualité de l'école guinéenne : l'un des objectifs les plus importants d'un système éducatif est qu'une proportion aussi grande que possible de jeunes qui accèdent à la première année d'un cycle parviennent à sa dernière. Mais aussi que le système éducatif soit en mesure de doter en compétences de base (lire, écrire et compter) ces jeunes scolarisés, ceci étant aussi bien important au niveau individuel qu'au niveau collectif pour la formation du capital humain dont le pays a besoin pour réaliser ses objectifs de développement.

Ainsi, avant d'aborder la question de l'efficacité interne et de la qualité proprement dite de l'école guinéenne, il serait utile d'avoir auparavant une idée claire sur l'état de

l'abandon, de l'alphabétisation et des redoublements dans le système éducatif guinéen.

- Au cycle primaire, il est utile de noter que la proportion des redoublants a régulièrement progressé entre 1990 (20%) et 1997 (28%). Même si après les années qui ont suivi, la tendance était à la baisse, il n'en est pas moins qu'en 2002 la proportion des redoublants se situe encore au même niveau qu'en 1990 (soit 20% de redoublants). Quant au secondaire, la proportion moyenne des redoublants est de 18,4% dans les collèges et de 17,7% dans les lycées. À l'exception de la classe de 10ème (année du BEPC), les redoublements sont en moyenne en nette diminution par rapport aux années précédentes dans tout le cycle secondaire. Sur la question du redoublement, un dernier élément mérite d'être souligné, c'est celle des niveaux de redoublement dans les dernières années de chaque cycle. En effet, en 2003 par exemple, alors que la tendance est baissière, les redoublants représentaient 18% des élèves de 6ème, 34,1% des élèves de 10ème et 23,4% des élèves de terminale.
- Quant à la mesure du niveau d'alphabétisation des adultes (22 - 44 ans), l'enquête sur le QUIBB nous renseigne sur cette population estimée en 2002 à 2 278 535 personnes. Il ressort de ces enquêtes que la fréquentation de l'école guinéenne ne se traduit pas toujours par la capacité de lire puisque 17% de ceux qui y ont été sont incapables de lire. Par contre, parmi les individus ayant fréquenté jusqu'à la dernière classe du primaire, 83% n'ont pas de problème de lecture à l'âge adulte. Cette proportion se situe au-delà de 95% pour ceux qui ont complété sept années passées dans le système éducatif guinéen.

À présent que nous avons une idée de l'évolution des redoublements et de l'état de l'alphabétisation, c'est le lieu de nous intéresser à l'efficacité interne et à la qualité de l'école guinéenne, tous deux fortement liés aux deux premiers indicateurs.

a-L'efficacité interne de l'école guinéenne : c'est un indicateur qui nous permet de mesurer l'utilisation et l'impact sur la scolarité des ressources publiques allouées au système éducatif.

- *Au niveau du primaire* : le coefficient d'efficacité interne fut de 73% pour 2004. Ce qui signifie qu'environ 27% des ressources publiques mobilisées par le primaire sont en partie gaspillées, puisqu'elles sont utilisées pour des années redoublées ou pour des élèves qui n'atteignent pas la fin du cycle primaire. Un bon système éducatif est celui qui a un coefficient d'efficacité interne proche de 100%.
- *Au niveau du collège* : le coefficient d'efficacité vaut 77% en prenant en compte simultanément les abandons en cours de cycle et les redoublements

de classe. Sans redoublements, mais en tenant compte des abandons, le coefficient est de 92%. Sa valeur est de 8% avec uniquement les redoublements en supposant que le système ne connaît pas d'abandons. Ainsi, le système gagnerait énormément en réduisant la fréquence des redoublements puisque les redoublements contribuent en grande partie à la perte de l'efficacité interne.

- *Au niveau du lycée* : l'indice global d'efficacité interne est estimé à 75%. Sans les redoublements, l'indice est estimé à une valeur de 91%, alors que sans les abandons sa valeur serait de 82%.

Il ressort de cette analyse de l'efficacité interne dans le système éducatif que si des efforts sont à fournir au niveau du primaire dans le sens de la rétention et de la réduction des redoublements, au niveau post-primaire l'ampleur des redoublements est le principal handicap à une meilleure efficacité interne du système.

b-La qualité de l'école guinéenne : en définissant une école de qualité comme une école au sein de laquelle les élèves ont de bons niveaux d'apprentissage après un certain nombre d'années passées dans le système, alors, pour avoir une idée de la qualité de l'école guinéenne, il nous revient à nous intéresser aux acquis et à la rétention de l'alphabétisation par les élèves.

- *La mesure des acquis des élèves* : la Guinée a participé à une enquête d'évaluation du PASEC⁴ conduite en 2000. Cette enquête a révélé que pour la 2ème année, la Guinée se situe en français au même niveau que le Burkina Faso et Madagascar avec certes un léger avantage pour ces deux pays, mais la Guinée affiche des résultats meilleurs que le Sénégal. Toujours pour ce niveau d'études en mathématiques, elle a de meilleurs résultats que le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, mais se situe au même niveau que le Cameroun. Pour la 5ème année en français, en dehors de Madagascar où on observe à peu près le même niveau, la Guinée obtient des résultats meilleurs que le Sénégal et des résultats moins bons que les autres pays. En mathématiques la Guinée est encore devancée par les autres pays sauf le Sénégal. Selon ces résultats, les élèves guinéens de la 2ème année ont des niveaux d'acquisitions proches de la moyenne de ses pairs, en revanche les élèves de 5ème année ont un niveau légèrement en dessous de la moyenne de l'ensemble des pays.
- *La rétention de l'alphabétisation* : sur l'ensemble des pays pairs de la Guinée, en moyenne, 73% des adultes (22–44 ans) qui ont eu six années de scolarités pendant leur jeunesse sont encore capables de lire aisément. Cette proportion

⁴ Programme qui vise à mettre en relation les aspects quantitatifs et qualitatifs des systèmes éducatifs et de dégager les choix possibles des stratégies éducatives les plus efficaces.

varie de façon sensible entre les différents pays (entre 46% au Tchad et 97% au Rwanda). Avec un chiffre de 83%, la position de la Guinée apparaît plutôt favorable en matière de rétention de l'alphabétisation.

Il ressort de cette analyse que s'il y a plus d'efforts à fournir en matière d'acquis que de rétention de l'alphabétisation, cependant, la qualité de l'école guinéenne se situe dans la moyenne de ses pays pairs.

4-L'efficacité externe du système éducatif guinéen: l'efficacité externe nous renseigne sur la performance des personnes formées quand ils quittent le milieu éducatif et entrent dans la vie active. Ainsi, au niveau individuel, il s'agit de savoir si ce que les jeunes ont effectivement appris à l'école constitue une bonne préparation pour eux à la vie socioéconomique. Au niveau global, la question est de savoir dans quelles mesures la formation des jeunes d'une génération donnée maximise les bénéfices économiques et sociaux pour le pays. De manière simple, il s'agit de savoir ce que le pays retire de ces investissements en capital humain.

Pour ce faire, nous allons, dans un premier temps, analyser le volet social (l'impact de l'éducation sur la pauvreté en Guinée), et dans un second temps, nous allons aborder la question du rendement économique de l'investissement en capital humain.

a-L'impact de l'éducation sur la pauvreté en Guinée : cette analyse est rendue possible grâce aux données de l'enquête du QUIBB réalisée en 2002.

De manière globale, cette analyse prouve que la pauvreté (proportion de ménages appartenant au groupe des 40% les plus pauvres) diminue significativement lorsque le chef de famille a fait un cycle primaire complet. En effet, au niveau des ménages dont le chef de famille a effectué un cycle primaire complet, l'indice de pauvreté est de 29%, alors qu'il est de 45% pour ceux où le chef de famille est sans instruction. La différence de 14% (45–29) est importante.

De même, l'analyse des données de l'enquête du QUIBB en Guinée montre que l'indice de pauvreté ne baisse pas entre le primaire et le collège. Ce n'est qu'après de longues études que l'indice de la pauvreté diminue à nouveau. **En conséquence, l'effet marginal du collège sur la probabilité d'être pauvre suggère qu'en Guinée l'éducation primaire complète est le principal levier de lutte contre la pauvreté.**

b-Le rendement économique de l'investissement en capital humain : outre l'impact de l'éducation sur la pauvreté, l'autre aspect important est de mesurer le rendement économique de l'investissement en capital humain. Pour s'y prendre, dans un premier temps, comme nous avons annoncé plus haut dans ce papier, nous allons nous intéresser plus en détail à la situation macroéconomique réelle et à la

dynamique de l'emploi ; puis, dans un second temps, nous allons analyser l'adéquation entre offre et demande d'emplois dans l'économie guinéenne.

***Dynamique de la situation macroéconomique réelle et de l'emploi :** en 2002 la structure du PIB en Guinée était la suivante : le secteur primaire représentait 24% du PIB, le secteur secondaire représentait 37% du PIB, et le secteur tertiaire représentait 39% du PIB.

- Dans le secteur primaire, l'agriculture constitue la principale activité créatrice de richesses (avec 65% de la richesse créée par le secteur), suivie de l'élevage (19%) et des activités sylvicoles (12%).
- Le secteur secondaire est quant à lui dominé par les activités minières (53% de la richesse créée par le secteur), suivie par la branche bâtiment et travaux publics (32%), et les industries manufacturières (13% de la richesse du secteur et seulement 4% du PIB du pays).

Avec 71% des actifs, l'emploi est essentiellement agricole en Guinée. Cependant, la tendance de création d'emplois est baissière dans la branche agricole. Parallèlement, il faut noter une augmentation des emplois industriels plus forte que celle des services.

La productivité moyenne du travail (richesse moyenne par personne occupée), première mesure de la contribution du facteur travail (et de façon large celle du capital humain) à la performance économique globale, a évolué lentement, au rythme de 2% par an, se situant en 2002 autour de 1,9 millions de GNF. Cependant, cette productivité moyenne du facteur travail n'est pas la même dans les différents secteurs : elle demeure plus élevée dans le secteur industriel que dans les services. Malgré qu'elle soit en constante amélioration, la productivité moyenne par actif agricole reste relativement faible et se situait en 2002 autour de 669 000 GNF. Par ailleurs, le taux d'augmentation des emplois industriels (10,3 %) étant plus considérable que celui du PIB du secteur secondaire (4,8 %), cela a eu comme impact la baisse du produit moyen par travailleur dans l'industrie. Cette tendance est également observée dans le secteur tertiaire où le rythme de croissance des emplois (9 %) est 3 fois plus élevé que celui du PIB du secteur tertiaire.

Avec une moyenne de 13 000 nouveaux emplois créés chaque année, même s'il cela ne représente que 15% des nouveaux emplois de l'économie entre 1996 et 2002, le secteur industriel connaît un développement considérable. De plus, l'augmentation des individus qui s'y sont insérés est assez bonne et constitue un élément qui contribue à l'efficacité externe du système éducatif. Par ailleurs, la productivité individuelle du capital humain qui s'est orientés vers l'agriculture ou vers les services (et le secteur informel en particulier) demeure faible et a eu tendance à stagner. **Ce point demeure une question sensible dans la perspective de lutte**

contre la pauvreté dans la mesure où plus de 71% des actifs sont agricole en Guinée.

L'enquête QUIBB offre d'autre part la possibilité de distinguer les emplois formels des emplois informels. En considérant que les emplois informel regroupent tout emploi offert dans une unité de production ou de services individuelle ou appartenant à des ménages (par opposition aux emplois offerts dans l'administration publique ou dans les sociétés privées/parapubliques), le secteur informel ne se limite pas au seul secteur non-agricole. **Ainsi, en 2002, avec un taux de 95,2%, les emplois informels constituaient l'essentiel de l'emploi en Guinée.** Les trois quarts de ces emplois informels étant offerts dans l'agriculture. Hors agriculture, le commerce offre plus de la moitié (52%) des emplois offerts dans le secteur informel.

Quant à l'emploi formel, il est dominé par l'administration (54 %) et le secteur privé (34 %) tandis que les entreprises parapubliques n'offrent que 12 % des emplois formels. Dans le secteur moderne hors administrations publiques, 72 % des emplois sont tertiaires et 28 % industriels.

À ce niveau de l'analyse, nous observons que :

- L'économie guinéenne repose pour une large part sur le secteur informel, tant en ce qui concerne la démographie des emplois que de son poids dans la création des richesses;
- Le secteur informel recouvre essentiellement l'agriculture dont la productivité du travail demeure faible;
- Le secteur formel hors administrations publiques se restreint aux activités industrielles et tertiaires à forte productivité de main d'œuvre.

Ces observations suggèrent que le secteur informel restera prédominant dans les années à venir en Guinée.

***Analyse de l'adéquation entre l'offre de qualifications produites par le système éducatif et les emplois offerts sur le marché du travail :** nous allons procéder à une analyse par le bas et à une analyse par le haut.

- *Dans la partie basse du système éducatif :* il faut noter à ce niveau qu'environ 53 000 jeunes entrent chaque année dans la vie active sans une scolarisation primaire complète. Ce constat n'est pas satisfaisant car on sait qu'une scolarisation primaire menée à son terme constitue le minimum pour, non seulement assurer l'alphabétisation durable à l'âge adulte, mais aussi, équiper les individus du capital humain de base nécessaire afin de permettre des gains de productivité dans le secteur informel de l'économie. Par ailleurs, ce

capital humain de base est essentiel dans la perspective de facilitation de l'inclusion sociale des individus, et la réduction des risques de marginalisation dans la pauvreté.

- *Dans la partie haute du système* : il faut noter à ce niveau que l'augmentation considérable des effectifs de l'enseignement supérieur s'est faite sans étroite relation avec les demandes de l'économie qui ont été, pour ce niveau de qualification, très réduites. En effet, au cours des dernières années, il a été enregistré un chiffre de 600 emplois de cadres disponibles annuellement alors que le système éducatif produisait en moyenne par année environ 1 800 sortants de l'enseignement supérieur. Ce qui entraîne une production qui vaut plus de 3 fois le niveau d'absorption du marché du travail.

La première conséquence de cette situation de surproduction est liée à l'existence d'un nombre croissant de jeunes sortants du supérieur qui se retrouvent sans un emploi correspondant à leur formation où à leurs attentes ; de ce fait, ces jeunes se retrouvent soit à pratiquer une activité peu rentable dans le secteur informel, soit au chômage. Cette surproduction dans la partie haute du système conduit aussi à la suppression des emplois intermédiaires pour les jeunes sortants de l'enseignement secondaire. Les données de l'enquête QUIBB de 2002 viennent corroborer ces observations. En effet, sur 100 sortants du supérieur en 2002, seuls 28 exerçaient un emploi salarié, 59 se déclarant à la recherche d'un emploi, et 13 exerçant une activité dans le secteur informel.

Au niveau de l'enseignement techniques et de la formation professionnelle, la situation, bien qu'un peu plus favorable, reste toutefois très problématique. En effet, sur 100 sortants, 47 sont sans emploi et en recherchent, 32 ont un emploi salarié alors que 21 exercent une activité dans le secteur informel.

Ces différentes données montrent l'existence d'un déséquilibre quantitatif structurel au sein du système éducatif guinéen. Ce déséquilibre se caractérise par un poids excessif accordé à la partie haute du système (enseignement technique et supérieur) et une attention insuffisante à sa partie basse, en particulier à l'enseignement primaire. C'est un déséquilibre néfaste pour l'efficacité externe du système éducatif dans la mesure où le pays se retrouve entraîné de fonctionner, d'une part avec des adultes analphabètes dans le secteur traditionnel (ce qui nuit à l'amélioration de la productivité du travail dans ce secteur), et d'autre part, avec un surplus de personnes formés aux niveaux élevés du système. Ces derniers étant pourtant un capital humain coûteux pour l'État sans que la société (ni les individus eux-mêmes) n'en retire les bénéfices escomptés.

5-L'équité au sein du système éducatif guinéen : sachant que l'éducation contribue à déterminer les conditions économiques et sociales futures des jeunes qui en bénéficient, alors il est évident qu'un bon système éducatif est celui qui assure

l'égalité des chances en matière d'accès à la scolarisation pour les jeunes d'une même génération, indépendamment des conditions socioéconomiques de leur parents.

Pour pouvoir appréhender l'état de l'équité au sein du système éducatif guinéen, nous allons analyser les disparités de scolarisation selon des caractéristiques socioéconomiques et selon la répartition des ressources publiques en éducation.

a-Les disparités de scolarisation selon des caractéristiques

socioéconomiques : nous allons mettre l'accent, successivement, sur les disparités selon le sexe, la nature urbaine ou rurale de la population scolarisée, et selon les régions.

- *Selon le sexe* : d'ores-et-déjà, il faut souligner qu'au niveau du primaire, alors que le taux brut de scolarisation des garçons est estimé à 89,8%, celui des filles n'est que de 69,2%. De manière plus analytique, il est aussi utile de se rendre compte que, avec un taux d'accès en première année de 78% contre 94% pour les garçons, les filles ont moins de possibilités d'accéder à l'école. De plus, une fois à l'école primaire, il est courant qu'elles ne poursuivent pas leur scolarité. Ainsi, alors que 64% des garçons inscrits en première année atteignent au moins la classe de 6^{ème} année, seulement 40% des filles atteignent ce niveau d'étude du primaire. Pourtant, nous avons déjà mentionné auparavant que l'atteinte de la 6^{ème} année du primaire est une condition très importante pour que l'alphabétisation soit acquise à long terme chez les jeunes au cours de leur vie adulte.
- *Selon la nature urbaine ou rurale des scolarisations* : alors que le taux d'accès en 1^{ère} année du primaire en zone urbaine est de 100%, il est de 83% en zone rurale. Cette différence de 17% se creuse cependant au niveau des cycles d'études ultérieurs. Par ailleurs, alors que le taux de rétention moyen (1^{ère} – 6^{ème} année) du primaire vaut 87% en milieu urbain, il n'est que de 66% en zone rurale. Ces observations soulignent que l'essentiel des progrès qui sont à faire en matière de scolarisation dans les prochaines années doivent principalement être consacrés aux zones rurales qui présentent des difficultés spécifiques.
- *Selon les régions* : la Guinée est divisée en 8 régions scolaires. Conakry, Faranah, Kankan, Kindia, Labé, Mamou, N'Zérékoré et Boké. Les problèmes liés à l'offre en matière d'accès sont prépondérants puisque 5 des 8 régions guinéennes sont concernées, alors que l'on n'observe des problèmes de demande que dans trois régions. Seuls Faranah, Kindia et Conakry présentent à la fois une offre et une demande satisfaisante en termes d'accès. Kankan et Labé connaissent des problèmes d'offre pour la rétention et l'accès, et enfin

Boké et Mamou connaissent quant à elles à la fois des problèmes d'offre et de demande, aussi bien pour la rétention que pour l'accès.

b-Les disparités selon la répartition des ressources publiques : nous allons analyser successivement la dimension structurelle de la distribution des ressources en éducation, ainsi que la sélectivité sociale de la distribution des ressources en éducation.

- *La dimension structurelle de la distribution des ressources en éducation :* en conjuguant les taux de scolarisation pour chaque cycle d'étude avec la répartition des ressources publiques, il ressort une certaine concentration des ressources en éducation en Guinée. En effet, d'une part 33% des enfants ne disposent d'aucune ressources en éducation eu égard au fait qu'ils n'ont pas accès à l'école, alors que, d'autre part, 3% d'une classe d'âge (ceux qui ont accès à l'enseignement supérieur) mobilisent plus de 36 % du volume global des ressources publiques mises à la disposition du secteur.
- *La sélectivité sociale de la distribution des ressources en éducation :* il ressort des résultats de l'enquête du QUIBB réalisé en 2002 que, non seulement 79% des jeunes non scolarisés vivent en milieu rural, mais de plus, ils sont plus souvent pauvres que riches. De même, aux niveaux les plus élevés du système éducatif, il ressort qu'environ 45% des élèves sont originaires des familles les plus riches de la population. De façon précise, l'enquête montre que 90% des élèves scolarisés en second cycle du secondaire ont des parents qui résident en milieu urbain, alors que les étudiants dont les parents sont parmi les 20% les plus pauvres de la société guinéenne ne comptent que pour 5% des effectifs de l'enseignement supérieur.

c-La sélectivité sociale dans l'appropriation des ressources publiques: à ce niveau, il serait utile de noter que les 40% les plus pauvres de la population bénéficient de 32,5% des dépenses prévues pour l'éducation. En revanche, les 20% les plus riches détiennent 29,3 % de ces dépenses. On constate que les garçons, qui représentent 49% de la population, bénéficient de 59 % des ressources publiques pour le secteur. Les inégalités entre zones sont également plus flagrantes. Alors que les urbains représentent un peu plus d'un tiers de la population des 5–24 ans, on constate qu'ils obtiennent 60 % des dépenses d'éducation.

PARTIE II – PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE GUINÉENNE ET DÉFINITION DE LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Si dans la première partie de ce papier nous avons mis en exergue le diagnostic complet du système éducatif guinéen, dans cette deuxième partie nous allons : dans un premier temps, mettre en lumière les caractéristiques économiques et les perspectives d'évolution de l'économie guinéenne pour les prochaines décennies ; puis, dans un second, en fonction des caractéristiques et des perspectives à venir, nous allons définir la réforme qu'il faut pour que le système éducatif guinéen puisse produire le capital humain susceptible de faire tourner la machine économique à plein régime.

Chapitre I : Perspectives de l'économie et de l'emploi en Guinée

Pour avoir une idée des caractéristiques et de la dynamique de l'économie guinéenne, nous allons dans un premier observer la structure de Produit Intérieur Brut (PIB) du pays.

1-Le secteur tertiaire : avec 39% des richesses créées, le secteur tertiaire domine le PIB de la Guinée. Au sein de ce secteur, le commerce apporte la plus grosse part. Malgré qu'elle soit en baisse, la croissance de ce secteur est de l'ordre de 3%. Parallèlement, l'augmentation de la production du capital humain à destination de ce secteur d'activité est de l'ordre de 9%. Ce double phénomène de faible croissance et d'augmentation de l'offre de main d'œuvre entraîne une baisse continue du produit moyen par employé dans ce secteur.

Pour rendre ce secteur socialement et économiquement profitable, il y a deux mesures à engager simultanément: d'une part, il s'agit de prendre des mesures qui favorisent une croissance plus forte dans le secteur; et d'autres parts, il s'agit de mieux qualifier et limiter la production de main d'œuvre. Ceci, afin de rétablir un rapport croissance/offre de main d'œuvre qui favorise un meilleur produit du travail.

En ce qui concerne la réforme du système éducatif, il faudra donc engager des mesures qualitatives (favoriser une meilleure qualification des étudiants) et des mesures quantitatives (limiter la production de travailleurs).

Le potentiel de développement du secteur tertiaire est encore important en Guinée. Ainsi, en engageant dès maintenant les mesures qu'il faut, la Guinée pourra se doter du capital humain nécessaire pour accueillir des investissements étrangers et supporter la croissance du secteur tertiaire.

2-Le secteur secondaire : avec 37% des richesses créées, le secteur secondaire arrive en seconde position dans la contribution au PIB de la Guinée. Le premier contributeur dans ce secteur étant les mines à hauteur de 53% du PIB sectoriel, suivi

du secteur Bâtiment et travaux publics à hauteur de 32% du PIB sectoriel, et enfin par les industries manufacturières à hauteur de 13% du PIB sectoriel.

Même s'il ne représente que 15% des nouveaux emplois dans l'économie guinéenne, cependant, le secteur secondaire enregistre la plus forte augmentation des emplois créés en Guinée. De plus, l'augmentation de la productivité de la main d'œuvre produite et insérée dans le secteur est assez bonne. En dépit de ce fait, il se trouve par ailleurs que le taux de production de la main d'œuvre industriel (10,3%) est nettement plus important que celui du PIB du secteur secondaire (4,8%), entraînant ainsi la dégradation du produit moyen par travailleur.

Pour rendre ce secteur socialement et économiquement profitable, il y a deux mesures à engager simultanément : d'une part, il s'agit de soutenir sa croissance sur le long terme ; et d'autre part, il s'agit d'offrir une qualification de pointe pour les étudiants de cette branche, tout en les harmonisant leur nombre avec la demande du marché du travail. Ceci, afin d'augmenter à la fois la croissance du secteur, la productivité et le produit moyen par employé dans ce secteur.

En ce qui concerne la réforme du système éducatif, il faudra donc engager des mesures qualitatives (production d'une main d'œuvre hautement qualifiés) et quantitatives (limiter leur nombre et les harmoniser avec l'offre de travail).

Que ça soit dans les mines, les travaux publics et bâtiment, ou dans la branche manufacture, la Guinée possède un énorme potentiel de développement et de croissance du secteur secondaire. En engageant les mesures nécessaires dès à présent, la Guinée se dotera non seulement de la main d'œuvre nécessaire pour accueillir les investissements étrangers, mais plus, elle disposera du capital humain capable de soutenir une croissance durable dans ce secteur.

3-Le secteur primaire : avec 24% des richesses créées, le secteur primaire arrive en troisième position à la contribution du PIB du pays. Le premier contributeur du secteur étant l'agriculture (65% du PIB sectoriel), suivi de l'élevage (19% du PIB sectoriel) et des activités sylvicole (12% du PIB sectoriel).

Le secteur primaire, grâce à la branche agricole qui emploie 71% d'actifs du pays, est le premier employeur. Cependant, il est à noter une tendance baissière dans la création d'emploi du secteur agricole. Laissant présager une certaine transition de main d'œuvre du primaire vers les autres secteurs de l'économie guinéenne.

Par ailleurs, malgré qu'elle soit en constante amélioration, la productivité moyenne par actif agricole reste relativement faible, au point de condamner la grande masse de travailleurs dans la branche agricole dans la pauvreté.

Pour rendre ce secteur socialement et économiquement profitable, il est indispensable d'engager un certain nombre de mesures : dans un premier temps, il faut impulser et favoriser la diversification de la croissance dans le secteur ; et dans un second temps, produire une main d'œuvre suffisamment qualifiée pour accroître considérablement le produit moyen par employés dans le secteur, particulièrement dans la branche agricole. Ceci, afin, non seulement de ramener la croissance dans ce secteur, mais aussi, pour réduire la pauvreté grâce à l'amélioration de la productivité moyenne des employés du secteur.

En ce qui concerne la réforme du système éducatif, il faudra surtout mettre l'accent sur des mesures qualitatives visant à doter les travailleurs et les étudiants destinés au secteur primaire des techniques nécessaires pour accroître le produit moyen par salarié.

En dépit de la tendance baissière observée dans la création d'emplois agricoles, le secteur primaire guinéen regorge encore d'un potentiel de croissance important, notamment sur les branches non agricoles du secteur. Dans une perspective de réduction de la pauvreté et du chômage, il serait important pour la Guinée de se doter d'un capital humain suffisamment prêt pour garantir la survie et la croissance de ce secteur.

Suite à l'analyse des caractéristiques et perspectives de l'économie guinéenne, il faudrait souligner enfin deux déséquilibres importants :

- Tout d'abord, au vu des investissements employés, il apparaît que la partie haute du système éducatif guinéen (enseignement supérieur et technique) pèse lourd et produit chaque année, en moyenne, 1800 cadres. Alors que le nombre d'emplois de cadres disponibles chaque année n'est que de 600. De plus, les postes de cadres offerts ne requièrent qu'une très faible qualification alors que les sortants du cycle supérieur sont supposés être hautement qualifiés ;
- Puis, dans le secteur agricole et informel qui emploie plus de 95% des actifs du pays, si ce ne sont pas des analphabètes qui y travaillent (58000 jeunes entrent chaque année sur le marché du travail sans une scolarisation primaire complète), ce sont des personnes formées aux hauts niveaux et qui ne sont pourtant pas autant qualifiées pour accroître la productivité moyenne dans ces branches de l'économie.

Ce sont là toutes les données objectives dont nous avons besoin pour définir, dans le prochain chapitre, une réforme du système éducatif réaliste et adaptée aux caractéristiques et perspectives de l'environnement socioéconomique guinéen.

Chapitre II : Définition de la réforme de l'éducation nationale

La réforme que nous allons définir aura pour but, non seulement de rétablir les déséquilibres structurels observés au sein du système éducatif guinéen, mais aussi, de faire de la Guinée, à l'horizon 15 ans, le pays le plus compétitif parmi ses pairs en matière de production d'un capital humain de qualité au service de la production et du développement. Il s'agit de faire de la Guinée un pôle de savoir reconnu sur le plan régional et continental.

Aussi ambitieuse qu'elle puisse paraître, vu le contexte macroéconomique extrêmement défavorable, la réforme que nous allons définir se caractérisera également par des propositions efficaces pour, à la fois, optimiser l'utilisation des ressources disponibles et trouver de nouvelles sources de financement pour soutenir la réforme.

La réforme se décline en trois sections : dans un premier temps, nous allons énoncer les principes de la réforme; dans un second temps, nous allons aborder le corps de la réforme ; et enfin, nous allons trouver les sources de financement nécessaires pour mettre en œuvre la réforme de l'éducation nationale.

1-Les principes de la réforme de l'éducation nationale : les principes de la réforme que nous allons énoncer répondent à des critères d'équité, sociaux et de compétitivité du capital humain sortant du système éducatif guinéen. En effet, tout au long de ce papier, nous avons non seulement découvert le rôle clé que joue l'éducation dans la réduction de la pauvreté⁵ en Guinée, mais nous avons aussi découvert les contradictions⁶ et les inégalités⁷ inhérentes à ce système éducatif. C'est en fonction de toutes ces données que nous énonçons les principes qui doivent guider les réformes du système éducatif guinéen.

Principe premier : Une éducation de base obligatoire de 10 ans. En effet, entre 2000 et 2005, alors que 13 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont allongé leur cycle d'enseignement obligatoire pour atteindre une moyenne de 9,2 ans d'études obligatoires, la Guinée quant à elle peine encore considérer l'éducation comme une nécessité humaine. De ce fait, le principe de l'enseignement obligatoire de 10 ans s'inscrit , non seulement dans un cadre de rapprochement vers tendance

⁵ Selon l'enquête QUIBB réalisé en 2004, la pauvreté diminue et la santé maternelle s'améliore lorsque les chefs de famille (père et mère) ont accompli un cycle d'études primaires complet.

⁶ Alors que les secteurs agricole et informel enregistrent près de 92% des actifs du pays, nous observons une un manque d'éducation (53000 jeunes s'y dirigent chaque année sans une scolarisation primaire complète) et une faible productivité des actifs en fonction dans ces secteurs socialement utiles.

⁷ TBS pour les garçons de 89,8% alors qu'il est de 69,2% pour les filles. Alors que 64% des garçons inscrits atteignent la 6^{ème} année, seulement 40% atteignent la 6^{ème} année. Alors que les garçons ne représentent que 49% de la population, ils bénéficient de 59% des dépenses publiques. Taux d'accès à l'école de 100% en zone urbaine et de seulement 83% en zone rurale. 79% des jeunes non scolarisés vivent en milieu rural et font partie des ménages pauvres. Alors que les zones urbaines ne représentent que 34% de la population, elles mobilisent 60% des dépenses en éducation.

observée dans les pays pairs de la Guinée, mais aussi, dans un souci de garantir l'acquisition par les élèves de connaissances fondamentales suffisantes pour être productif dans leurs futures orientations académiques et/ou professionnelles.

Principe 2 : Combinaison du cycle primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire (le collège) en un cycle d'enseignement unique. Ce principe se justifie d'abord pour des raisons de lutte contre le fort taux d'abandon lié aux transitions inter-cycle. En effet, les élèves sont plus enclins à rester à l'école s'ils peuvent poursuivre leur parcours scolaire dans le cadre d'un cycle unique, au lieu d'avoir à gérer la transition vers un autre cycle d'études qui pourrait occasionner des coûts de transition importants. De plus, le principe de la combinaison du cycle primaire et du premier cycle du secondaire permettra de s'assurer que les élèves acquièrent les capacités d'analyse essentielles avant d'achever le premier cycle de l'enseignement secondaire. Par ailleurs, il serait utile de noter que cette combinaison n'est en aucun cas une nouveauté car nombre de pays, y compris ceux d'Asie et d'Afrique subsaharienne anglophone ont une structure d'éducation de base unique qui combine le cycle primaire et le premier cycle d'enseignement secondaire. Enfin, cette combinaison répondra de manière cohérente au principe premier de la présente réforme.

Principe 3 : Flexibilité et repositionnement sur la filière de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Au terme de la réforme, c'est seulement dans l'enseignement technique et la formation professionnelle de type A que s'investiront les autorités publiques guinéennes. Le type B de la filière sera majoritairement concédé au privé et aux entreprises. Ces dernières bénéficieront de facilités et de services d'assistance techniques pour assurer elles-mêmes la formation de leurs employés. Mais pour des raisons d'équivalence avec l'enseignement conventionnel, le ministère de l'éducation aura un droit de regard sur le niveau et les programmes de formation. Ce principe vise surtout à revaloriser le second cycle de l'enseignement secondaire (qui aura fortement été professionnalisé en vertu du principe 5 de la réforme). Le repositionnement sur le type A de la filière s'explique aussi par le poids que le secteur informel occupe dans l'économie guinéenne, lequel secteur ne requiert pas des profils d'employés hautement qualifiés. Cependant, quelque soit le repositionnement adopté, la branche de la filière qui s'occupe de la formation des enseignants (ENI ou FIMG), quelle soit de type A ou de type B, sera non seulement revitalisée, mais de plus, elle sera assurée par les pouvoirs publics. Quant à la flexibilité qui caractérisera la filière, elle se manifestera justement par la capacité de l'enseignement technique et professionnelle à répondre à la demande immédiate et changeante d'un marché du travail à la fois dual et discontinu.

Principe 4 : Introduction de l'enseignement alternatif. Ce principe d'introduction d'un enseignement alternatif à l'enseignement formel est une nécessité en raison du grand nombre d'abandons au primaire, de même qu'à cause de la pauvreté et des

coûts d'opportunité élevés associés à la fréquentation des écoles d'enseignement secondaire formel. L'enseignement alternatif permettra aux enfants exclus jusque là du système éducatif d'accéder à l'enseignement post-primaire et de compléter l'enseignement obligatoire de 10 ans. L'enseignement alternatif permettra surtout aux élèves d'acquérir un certificat d'enseignement secondaire en combinant enseignement à distance et enseignement face-à-face dispensés dans une variété d'environnements, à un rythme choisi par l'élève. Cet enseignement peut s'avérer aussi utile pour la scolarisation en zone rurale, plus particulièrement pour la scolarisation des jeunes filles.

Principe 5 : Révision des programmes d'enseignement. Le principe de la révision des programmes d'enseignement est non seulement nécessaire pour améliorer la qualité et la pertinence des enseignements dispensés, mais aussi, pour rester au diapason des évolutions dans les domaines de la connaissance, de la science et de la technologie. Les programmes d'enseignement actualisés devront notamment inclure des cours mieux adaptés aux besoins généraux du marché du travail. On observe de plus en plus une forte demande pour les matières traditionnelles comme l'éducation civique, la science, les mathématiques et une langue internationale. De même, la demande est de plus en plus forte pour de nouvelles matières comme la technologie, la comptabilité générale, l'éducation environnementale, la santé et l'entrepreneuriat. Par exemple, de nombreux pays sont en train d'introduire l'apprentissage des nouvelles technologies et de l'Anglais tout au long de l'enseignement primaire et secondaire comme outils et langue privilégiée de communication internationale. De même, l'introduction de la comptabilité générale et de l'entrepreneuriat dès le second cycle du secondaire devient une norme sous-régionale et continentale. La Guinée ne sera pas à la marge de ces tendances.

Principe 6 : Régulation des flux scolaires et arbitrage entre quantité et qualité. En effet, nous avons observés auparavant le fait que le système éducatif produit chaque année 3 à 4 fois plus de diplômés que la demande de l'économie guinéenne. De ce fait, les effectifs de l'enseignement supérieur devront être régulés afin de concorder avec les demandes du marché de l'emploi tant en quantité qu'en qualité. L'essentiel de cette régulation des flux interviendra aux niveaux antérieurs de la structure du système éducatif, notamment au second cycle du secondaire qui sera désormais, non seulement professionnalisé, mais aussi principalement constitué d'une préparation à l'enseignement supérieur. Ainsi, à partir du second cycle du secondaire, non seulement la quantité sera régulée par des mesures que nous définirons dans le corps de la réforme, mais de plus, le poids de la qualité sera renforcé (tailles de classe, laboratoires, bibliothèques, salles informatiques,...).

Principe 7 : Décentralisation partielle de l'exécution de la politique éducative. En effet, le principe de la décentralisation s'impose, non seulement pour remédier aux déséquilibres observés dans la répartition des ressources publiques en

éducation entre zones rurales et urbaines, mais aussi, pour des raisons d'efficacité dans l'application des politiques d'éducation.

Ce sont là les 7 principaux principes qui guident la réforme du système éducatif que nous proposons dans ce papier. Tous ces principes intégreront dans leur mise en œuvre la contrainte de rareté des ressources publiques.

2-Le corps de la réforme : le corps de la réforme exprime la manière dont les différents principes de la réforme vont se traduire dans leur application pour chaque cycle d'enseignement.

2.1-L'enseignement pré-universitaire : l'enseignement pré-universitaire est le fondement et la base de la formation de tout capital humain. Il comprend l'enseignement primaire et les deux cycles du secondaire. L'enseignement primaire revêt une importance particulière dans la mesure où « *de la qualité de cet enseignement dépend, dans une large mesure, celle de tous les autres*⁸ ». Quant à l'enseignement secondaire, « *sa mission est de préparer les adolescents aux responsabilités de l'âge adulte et au monde du travail*⁹ ». Dans ce présent papier, en vertu des principes énoncés précédemment, et en raison des caractéristiques socioéconomiques de la Guinée, nous accordons un grand intérêt à la revitalisation et à l'expansion de l'enseignement pré-universitaire.

a-La revitalisation de l'enseignement pré-universitaire : la revitalisation de l'enseignement pré-universitaire consiste à rétablir un standard de qualité dans les cycles d'enseignement du primaire et du secondaire afin de favoriser un meilleur apprentissage.

En effet, tout au long de ce papier nous avons vu à quel point la piètre qualité dans l'enseignement primaire et secondaire a pu handicaper durablement l'économie et la société guinéenne. Cette mauvaise qualité se manifeste notamment par deux indicateurs :

- Le taux de redoublement : 28% au primaire, 18% au collège et de 17,7% au lycée;
- Et le taux d'efficacité interne : 73% au primaire, 77% au collège et de 75% au lycée. Ce qui signifie que 27%, 23% et 25% des ressources en éducation qui sont affectées, respectivement, au primaire, au collège et au lycée sont gaspillées pour les redoublements et les abandons.

⁸ Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

⁹ Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

Pour parvenir à revitaliser l'enseignement pré-universitaire, les efforts devront particulièrement porter sur les éléments fondamentaux que sont : les enseignants, le matériel pédagogique et les équipements.

***Les enseignants** : le personnel, en particulier le personnel enseignant, joue un rôle central dans la production des services éducatifs, et particulièrement de leur qualité. Dans l'analyse de ce facteur nous allons aborder deux aspects : la quantité, mesurée par l'effectif de la classe, et la qualité, qui dépend de facteurs tels que la longueur et le contenu de la formation reçue, et la rémunération de l'enseignement.

***L'effectif des classes* : une étude de la Banque mondiale démontre qu'une fourchette de 25 à 50 élèves par classe favorise l'apprentissage. « *Au-delà de cette fourchette, en plus du fait que la plupart des classes ne sont pas conçues pour accueillir plus de 50 élèves, s'ajoute le problème de l'indiscipline, de sorte que les classes de plus de 50 élèves sont déconseillées¹⁰* ».

Jusqu'en 2004, l'enseignement public guinéen enregistrait 4 551 écoles primaires publiques. Au sein de ces écoles primaires y étaient scolarisés 890 680 élèves et y enseignaient 17 521 instituteurs. Soit 51 élèves en moyenne par enseignants. De cette observation, nous découvrons que l'effectif des classes sont à la limite du soutenable pour les enseignants du primaire en Guinée.

Quant à l'enseignement secondaire public, il est constitué de trois types d'établissements : 261 établissements offrent des enseignements du premier cycle, 40 offrent les enseignements des deux cycles et 37 sont des lycées proprement dits. Par rapport aux effectifs de classe, nous faisons la même observation de surcharge des classes que celui de l'enseignement primaire.

Pour améliorer les conditions d'apprentissage dans le pré-universitaire conformément aux principes énoncés, il s'avère donc nécessaire de réduire le nombre d'élèves par enseignant à un niveau proche de 40 élèves par enseignants. Pour y parvenir, trois possibilités s'offrent : soit augmenter l'offre scolaire (le nombre d'écoles), soit diminuer le temps d'études des élèves, soit recruter de nouveaux enseignants.

- Augmenter l'offre scolaire consiste à augmenter le nombre d'école de manière à multiplier le nombre de classes. En multipliant le nombre de classes, il y aura une possibilité de réduire le nombre d'élèves par enseignants. Cette mesure signifiera également d'équiper les nouveaux locaux et recruter de nouveaux enseignants. Cette première possibilité sera abordée plus en détail dans la section traitant de l'expansion de l'enseignement pré-universitaire.

¹⁰ Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

- Diminuer le temps d'études des élèves consiste à diviser chaque classe en deux groupes. De ce fait, les élèves qui venaient à l'école pour toute la journée ne seront désormais reçus que pour la moitié d'une journée afin de permettre au second groupe de profiter de l'autre moitié avec le même enseignant.
- Recruter de nouveaux enseignants permettra, à la limite des locaux libres ou libérables dans chaque établissement, non seulement de réduire le nombre d'élèves par enseignants, mais aussi, de maintenir le temps d'études normal (une journée complète) pour les élèves.

Pour répondre aux principes de la réforme et atteindre un objectif moyen de 40 élèves par enseignant, aucune solution particulière ne sera privilégiée. Toutes ces trois possibilités seront appliquées en fonction des réalités observées dans chaque région et dans chaque établissement.

Il faudrait tout de même noter qu'il existe une marge de manœuvre considérable dans la gestion du personnel des établissements publics. **En effet, les personnels qui assurent des emplois d'appui au système éducatif guinéen représentent plus de 25% des personnels totaux, alors que ce chiffre est de 15% dans les pays pairs de la Guinée.** Il est donc envisageable que le nombre de ses personnels d'appui soit réduit pour recruter des enseignants qui seront directement affectés à l'enseignement.

***La formation des enseignants* : on distingue en Guinée le mode de formation traditionnelle de longue durée et le mode de formation plus court du type FIMG qui produit 27% des enseignants. Les enseignants de la FIMG sont employés comme contractuels alors que leurs homologues sont des fonctionnaires titulaires.

Par ailleurs, il ressort de travaux réalisés sur la rentabilité de la formation des enseignants en fonction de la durée et du type de la formation reçue que, dans le primaire, « *une formation préalable qui comprendrait plus qu'une éducation secondaire ne serait pas rentable*¹¹ ». En effet, les longs stages en internât coûtent cher et les salaires des maîtres sont, en général, étroitement liés à la durée de la formation reçue. C'est donc pour contenir les coûts salariaux, et offrir un nombre suffisant d'enseignants pour assurer l'éducation obligatoire et universelle, qu'il faut opter pour une formation courte pour les enseignants du primaire et, dans une certaine mesure, ceux du premier cycle du secondaire.

Dans cette perspective, en plus du cursus offert par la FIMG, il serait possible d'introduire, comme la Tanzanie à su le faire, un enseignement à distance pour les enseignants du primaire et du premier cycle du secondaire (cours par

¹¹ Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

correspondance complétés par des émissions radiophoniques et des séances de travail avec un directeur d'études).

Concernant le second cycle du secondaire (Lycée), vu qu'il prépare les élèves aux hautes études et à la vie professionnelle, alors il faudra non seulement offrir des programmes de formation continue aux enseignants déjà en fonction, mais de plus, il faudra procéder à un recrutement très sélectif pour ce cycle d'enseignement.

****La rémunération des enseignants** : dans la tradition comme dans le passé, le métier d'enseignant était très respecté en Guinée. L'enseignant occupait un rang social élevé et la profession était même très recherchée. Mais, de nos jours, force est de constater que les enseignants guinéens, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, passent de très mauvais jours. Le métier est devenu très dégradant et la majeure partie de ceux qui l'exercent le font, non pas par choix, mais plutôt par contrainte. Le métier est considéré qu'il n'est pas rare de voir un enseignant chercher un second boulot à côté de son métier d'enseignant pour joindre les deux bouts. Pourtant on sait que la manière dont l'enseignant utilise son temps et le matériel dont il dispose est l'un des facteurs de la réussite scolaire.

Parce que « *c'est justement à l'enseignant que revient la tâche importante de traduire dans les faits les décisions prises en haut lieu en vue d'améliorer la qualité de l'éducation*¹² », alors le statut et la rémunération de l'enseignant est un facteur important de la réforme que nous proposons.

Pour prendre l'exemple de l'école primaire guinéenne, il est important de noter que la grande majorité des enseignants (93%) sont payés par l'État et seulement 7% par les communautés. Parmi les enseignants payés par l'État, on trouve deux grands groupes de personnels : les fonctionnaires qui représentent 41% du personnel enseignant et sont rémunérés en moyenne à 3,2 fois le PIB par habitant du pays ; et les contractuels qui sont devenus majoritaires (59%) et qui sont rémunérés à un niveau correspondant à 1,6 fois le PIB par habitant du pays. Au total, le niveau de rémunération des enseignants du primaire à une valeur moyenne de 2,1 fois le PIB par habitant. Ce chiffre n'est pas assez loin pour l'ensemble de l'enseignement pré-universitaire. **Mais il faut savoir que, comparé à la moyenne observée dans les pays francophones d'Afrique sub-saharienne (4,9 fois le PIB par habitant), le chiffre de 2,1 fois le PIB par habitant est très faible.** Ce qui est particulier dans la situation guinéenne ce n'est pas tant le niveau de rémunération des enseignants fonctionnaires que celui des contractuels qui atteint à peine 1,6 fois le PIB par habitant du pays. Ceci est un chiffre extrêmement bas en termes de comparaisons internationales; il l'est aussi dans les conditions guinéennes pour autant qu'on puisse en juger par la fréquence des formés qui ne prennent pas leur poste ou par les grandes difficultés à combler les emplois en milieu rural.

¹² Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

« C'est donc conformément aux principes de la réforme, et dans le but de se constituer un corps professionnel assidu, motivé et de qualité, qu'il est prévu une augmentation de la rémunération du salaire des enseignants guinéens (fonctionnaires et titulaires) à hauteur des standards sous-régionaux. De même, en plus de la formation continue, des matériels pédagogiques et des avantages qui leur seront accordés, des mécanismes de transition du statut d'enseignant contractuel vers celui d'enseignant fonctionnaire seront allégés pour les contractuels qui voudront s'installer dans les zones rurales en déficit d'enseignants. »

Par ailleurs, si la réduction de l'effectif des classes et l'optimisation de la formation et de la rémunération permettront aux enseignants du pré-universitaire d'exercer dans des conditions favorables, cependant, ils devront aussi optimiser leur temps de travail, notamment en augmentant leur nombre annuel d'heures de cours. Cette augmentation du nombre annuel d'heures de cours peut se traduire par une augmentation du nombre de semaine d'enseignement par an. Cela permettra d'affecter, certes des classes d'effectif réduit à chaque enseignant, mais surtout, plus de classes à enseigner par an à chaque enseignant afin de pouvoir scolariser un maximum d'élève.

***Le matériel pédagogique et les équipements :** il a été largement prouvé que le moyen le plus rentable d'améliorer la qualité de l'éducation est d'accroître la fourniture de matériel pédagogique, et notamment de manuels scolaires. Il faut absolument des cahiers d'exercices et des crayons pour apprendre à lire, écrire et compter. En général, *« c'est la pénurie de matériel pédagogique qui constitue le plus gros obstacle aux progrès de l'éducation en Afrique et c'est dans ce domaine que l'écart reste le plus grand entre l'Afrique et le reste du monde¹³ »*. Pour ne prendre que l'exemple des manuels scolaires dans l'enseignement primaire, le cas de la Guinée est très alarmant : seulement 26% des élèves disposent d'un livre de calcul ; et seulement 42% disposent d'un livre de lecture. Cette proportion est encore plus alarmante si on tient compte de la répartition géographique.

Ces réalités imposent des mesures fortes et importantes afin de doter les établissements du pré-universitaire des manuels scolaires et pédagogiques nécessaires pour favoriser un bon apprentissage. **« Ainsi, conformément aux principes de la réforme, les bibliothèques des établissements seront réhabilitées là où elles sont en état de déliquescence, et créées là où elles n'existent pas. Au début de chaque session scolaire, chaque élève sera doté d'un minimum de manuels scolaires : un cahier de devoir, un cahier d'exercice, des crayons et gommes, une règle, une subvention pour la tenue et pour la location des livres scolaires, ... La lecture hebdomadaire sera obligatoire pour**

¹³ Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

les élèves, et il y aura une compétition basée sur les performances entre les différents établissements pour bénéficier de certains crédits. »

En dehors des manuels scolaires et pédagogiques, la radio a donné de bons résultats dans certains pays comme l'Éthiopie, le Kenya et la Tanzanie. La radio n'étant pas recommandée dans l'enseignement primaire, mais, judicieusement employée, elle pourrait bien contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement au secondaire et aux cycles supérieurs. Par exemple, l'enseignement de l'anglais dès le primaire peut bien être accompagné de support radio comme ce fut le cas au Kenya. De plus, conformément aux principes de la réforme, comme le Rwanda est entrain de le réussir, chaque établissement public sera doté d'une salle de machine avec suffisamment d'ordinateurs connectés à internet pour initier les enfants dès le primaire aux managements des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Concernant les équipements, la situation n'est pas non plus meilleure dans les écoles guinéennes. Bâtiments délabrés, pupitres inexistantes ou en mauvais état, mauvaise aération et installations sanitaires rudimentaires sont monnaie courante dans les écoles guinéennes, surtout en milieu rural. Le non entretien des équipements rend non seulement difficile l'acquisition des connaissances, mais de plus, cela oblige les autorités publiques à remplacer prématurément les équipements, à en augmenter, de ce fait, le coût global. Pour avoir une idée de l'état des équipements, il serait utile de savoir par exemple que 17 % des élèves sont dans une école dans laquelle au moins 1 enseignant sur 2 ne dispose pas d'un tableau noir convenablement utilisable; au total seulement 61% des élèves sont scolarisés dans une école où il n'y a en principe pas de pénurie sur ce plan.

« Cette autre réalité démontre la nécessité de réhabiliter les édifices scolaires du pré-universitaire. Cette réhabilitation devra surtout être suivie d'un plan d'entretien permanent afin de pouvoir amortir le maximum possible les équipements scolaires. Conformément aux principes de la réforme, cette tâche pourrait bien être décentralisée et confiée aux autorités locales. »

Avec la réhabilitation des infrastructures scolaires, couplée à la fourniture des manuels scolaires et de l'outil informatique, cette réforme donnera toutes les chances aux élèves de bénéficier d'une formation de qualité, aux dires des évolutions récentes et des standards sous-régional et continental.

La revitalisation de l'enseignement pré-universitaire comme défini précédemment, conjugué au principe de l'enseignement obligatoire de 10 ans, permettra de remédier aux importants problèmes d'abandon et de redoublement pour ces cycles d'enseignements extrêmement importants. De plus, avec ces mesures, il n'y a aucun doute que le pré-universitaire guinéen sera en mesure de produire un capital humain à la hauteur des standards sous-régional et continental.

b-L'expansion sélective de l'enseignement pré-universitaire : l'expansion sélective signifie l'augmentation de l'offre scolaire là où c'est nécessaire sur l'ensemble du territoire national de manière à accomplir, non seulement l'éducation obligatoire de 10 ans, mais surtout, l'éducation universelle pour tous.

Si cet objectif d'expansion est inévitable au regard de la demande de scolarisation, plus particulièrement en zone rurale, cependant, avant de se lancer dans de gigantesques investissements d'infrastructures scolaires, toutes les opportunités doivent être exploitées afin de garantir un rapport qualité-coût raisonnable. Parmi les opportunités à exploiter figure l'enseignement alternatif ou à distance.

« Les coûts unitaires de l'enseignement à distance ne représentent généralement pas plus de 20 à 40% de ceux de l'enseignement traditionnel, outre que cette formule permet une économie souvent substantielle sur les frais de transport des élèves et sur les frais de subsistance¹⁴ ». Cet enseignement à distance est peut-être le seul moyen viable de faire face à l'immense problème de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire en Guinée, surtout en zone rurale. Ces programmes d'études indépendantes, qui prennent généralement la forme de cours par correspondance appuyés par des émissions de radio, déboucheront sur l'obtention de diplômes équivalents à ceux de la formation conventionnelle. Pour des raisons d'efficacité, ces programmes d'études utiliseront les locaux d'établissements scolaires pour l'organisation des travaux dirigés.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agira de procéder à la construction de nouvelles infrastructures scolaires, toutes les mesures seront prises pour, non seulement maintenir le standard de qualité d'enseignement, mais aussi, pour que les nouvelles classes soient économiques, c'est-à-dire qu'elles puissent fonctionner au maximum de leur capacité. Ainsi, le choix de l'implantation des nouvelles écoles sera fait de manière à favoriser le déplacement des populations les plus fragiles. L'objectif étant de garantir un taux brut de scolarisation de 100% pour les 10 premières années d'études. Il s'agit de garantir à chaque enfant au moins 10 années d'études de standard continental.

2.2-L'enseignement supérieur : l'enseignement supérieur revêt la plus grande importance pour l'avenir d'une Guinée qui se veut développée et moderne. En effet, l'enseignement supérieur contribue sur trois axes au développement d'un pays :

- Premièrement, c'est l'enseignement supérieur qui forme les cadres de haut niveau dont le pays a besoin, c'est-à-dire l'élite qui sera à la pointe des efforts de développement du pays. Il formera notamment les enseignants, les chercheurs et les administrateurs nécessaires au secteur de l'éducation lui-

¹⁴ Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

même, surtout aux niveaux les plus élevés, responsabilité particulièrement importante puisque c'est d'eux que dépend l'aptitude d'un pays à se doter d'un personnel qualifié, à se fixer des normes, à préserver la qualité et à adapter son système éducatif à l'évolution de ses besoins ;

- Deuxièmement, c'est aussi aux établissements d'enseignements supérieurs que les pays demandent de générer les connaissances et les innovations nécessaires au développement, à l'adaptation et à la diffusion du savoir scientifique et technique élaboré ailleurs ;
- Et enfin, les universités, en tant qu'institutions, et leurs enseignants, à titre individuel, peuvent fournir des services essentiels à l'appui du développement du secteur public comme du secteur privé.

Si l'on veut que les universités guinéennes puissent assurer ce rôle, former les diplômés, effectuer les recherches et fournir les services dont ont besoin notre société en voie de modernisation, qu'elles puissent former des chercheurs et des professeurs capables de mettre les dernières découvertes de la technologie au service du pays, alors il faudra nécessairement opérer un remaniement en profondeur de l'enseignement supérieur afin d'en améliorer la qualité de façon spectaculaire.

En effet, tout au long de ce papier, nous avons observé à quel point les effectifs de l'enseignement supérieur ont presque quadruplé (+12%) en l'espace de 10 ans en Guinée. Non seulement ce bond des effectifs s'est fait au fort détriment de la qualité de l'enseignement, mais de plus, il est en totale déconnexion avec l'évolution qualitative et quantitative du marché du travail.

- Pour ce qui est de la qualité, il n'est pas rare de voir aujourd'hui en Guinée des chimistes qui n'ont jamais fait de dosages, des physiciens qui n'ont jamais mesuré le courant électrique, des professeurs de sciences naturelles qui n'ont jamais fait eux-mêmes, ni même vu, les démonstrations qui sont au cœur du programme qu'il enseignent, des agronomes qui n'ont jamais fait aucun essai sur le terrain, des ingénieurs qui n'ont jamais démonté des machines qu'ils seront appelés à utiliser, des spécialistes des sciences sociales de tous bords qui n'ont jamais recueilli ni analysé eux-mêmes des données empiriques, des spécialistes pour lesquels il serait essentiel de savoir comment programmer et utiliser un ordinateur et qui n'ont jamais essayé un seul programme sur une machine en état de marche, des avocats qui ne connaissent pas la jurisprudence récente, et des médecins qui n'ont qu'une connaissance théorique des méthodes d'essai en laboratoire ;
- Pour ce qui est des effectifs, en plus du fait que l'effectif des étudiants dépasse de loin la capacité d'accueil des universités, au cours des dernières

années, il a été enregistré un chiffre de 600 emplois de cadres disponibles annuellement alors que l'enseignement supérieur produisait en moyenne par année environ 1 800 sortants. De ce fait, un nombre croissant de jeunes sortants de l'enseignement supérieur se retrouvent sans un emploi correspondant à leur formation où à leurs attentes. Ces jeunes se retrouvent soit à pratiquer une activité peu rentable dans le secteur informel, soit au chômage. Il serait par exemple utile de se rappeler que sur 100 sortants de l'enseignement supérieur guinéen, seuls 28 exercent un emploi salarié, 59 se déclarent à la recherche d'un emploi, et 13 se déclarent exercer une activité dans le secteur informel.

Cet état de déclin de l'enseignement supérieur compromet considérablement l'aptitude à long terme de la Guinée à tirer parti des progrès de la science et de la technique.

Au regard de ces carences, il apparaît que réguler les flux (pour limiter le nombre de diplômés) et améliorer la qualité l'enseignement supérieur pour le hisser à la hauteur des ambitions de développement et de croissance de la Guinée est un défi considérable que les autorités publiques se doivent de relever.

a-Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur : conformément aux principes de la réforme, la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur s'impose parce que : « *les programmes universitaires de classe mondiale, aux niveaux de la recherche fondamentale et appliquée et du troisième cycle, sont le ferment de la maîtrise des sciences et des techniques, le préalable à une assimilation judicieuse des progrès foudroyants du savoir, la clé de l'indépendance intellectuelle de la Guinée, et de l'Afrique en général*¹⁵ ». En plus du fait que l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur est une exigence, il se trouve que, compte tenu des énormes contraintes financières, toute amélioration de qualité devra se traduire par des mesures efficaces.

Ainsi, sur le plan de la qualité, le plus urgent est de mettre à la disposition de l'enseignement supérieur et de la recherche toute la gamme des moyens non salariaux qui leur sont indispensables. Ces moyens, ce sont notamment les pièces de rechange nécessaires à l'entretien et la réparation du matériel ; le renouvellement régulier ou l'amélioration du matériel ; les réactifs et autres matières d'œuvres ; la disponibilité en plusieurs exemplaires de manuels et de monographies dans les bibliothèques ; l'abonnement à des revues scientifiques ; des ordinateurs en état de marche ; des véhicules bien entretenus (et de l'essence et des lubrifiants) pour les déplacements nécessaires aux recherches des enseignants et aux travaux sur le terrain des étudiants et tout ce qu'il faut d'autre, y compris la possibilité de pouvoir voyager, pour les recherches des enseignants ; et jusqu'à l'entretien courant des

¹⁵ Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

équipements (sanitaires, standards téléphoniques, etc.) et l'accès aux services publics (assainissement, eau, électricité).

Dans le cadre de la présente réforme, **« la première priorité sera donc de créer de nouvelles bibliothèques et d'enrichir celles déjà existantes par l'achat d'un grand nombre d'exemplaires de manuels fondamentaux et l'élargissement de la liste des titres et périodiques disponibles. Immédiatement après viendra la construction de nouveaux laboratoires et l'approvisionnement de ceux déjà existants en matière d'œuvre et en moyens nécessaires pour l'entretien et la réparation de leur matériel. Il sera également indispensable de relancer l'effort à long terme de perfectionnement des enseignants¹⁶ ».**

« Dans le cadre du perfectionnement des enseignants du supérieur, à court terme, il sera mis en œuvre des programmes de préparation à la maîtrise et au doctorat dans des universités étrangères. Mais nous iront plus loin : en octroyant des bourses de recherches postdoctorales, en procédant à des échanges d'enseignants, en organisation des travaux de recherche collaboratives, et en établissant d'autres liens professionnels avec des établissements étrangers de sortes que les universités guinéennes puissent se tenir au courant des évolutions des programmes et des recherches dans leurs disciplines. Il sera enfin créé un panel composé de tous les guinéens enseignants dans les grandes universités du monde. Ce panel aura pour vocation de dispenser, directement ou à travers les nouvelles technologies, des cours aux étudiants guinéens, mais aussi, d'accompagner professionnellement les nouveaux enseignants du supérieur. » Tous ces programmes et arrangements seront des actes de longue durée afin qu'ils puissent porter des fruits.

Une fois rétablie, pour garantir la qualité de l'enseignement supérieur, il sera créé des outils de vérification rigoureusement appliqués et administrés par une entité indépendante extérieure à l'université, avec la participation d'examineurs extérieurs. Ces outils de vérification constitueront un élément essentiel à la fixation de normes de performances pour les individus et pour les établissements. De ce fait, ils contribueront considérablement à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur guinéen.

Enfin, à plus long terme, il sera possible d'envisager la création de programmes d'excellence pour la recherche et les études doctorales. Ces programmes pourraient permettre de réunir des ressources humaines et matérielles suffisantes à la constitution d'une masse critique d'intellectuels. Ces programmes et établissements spécialisés permettront à la Guinée d'offrir à ses étudiants prometteurs d'autres solutions que des études à l'étranger plus coûteuses, d'encourager les chercheurs

¹⁶ Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

universitaires à poursuivre leurs travaux sans s'expatrier et, ce faisant, de lutter contre l'éminent problème bien connu de « la fuite des cerveaux ». Ces programmes d'excellence seront pensés et développés dans le cadre de projet sous-régionaux et continentaux afin de mobiliser suffisamment de ressources et de bénéficier d'économies d'échelles.

b-Réguler les flux et limiter le nombre de diplômés : un élément important de la réussite de la réforme de l'éducation nationale reposera sur la capacité des autorités publiques à réguler les flux de transition entre différents cycles d'enseignement.

En effet, alors que le taux de progression des effectifs dans l'ensemble des cycles d'enseignement est compris entre 12% et 15%, on est frappé par les taux élevés de transition entre les différents cycles d'enseignement en Guinée. Le taux de transition entre le primaire et le secondaire s'élève à 95% alors que celui entre les deux cycles du secondaire s'élève à 82%. Pour avoir une idée de l'importance de ces taux de transition, il est utile de les comparer avec ceux des pays pairs de la Guinée qui enregistrent des taux de 63% et 52%, respectivement, entre primaire et secondaire d'une part, et d'autre part, entre les deux cycles du secondaire. C'est cette configuration qui nous permet de comprendre pourquoi il y a un tassement des effectifs au niveau de l'enseignement supérieur guinéen avec les conséquences négatives que nous avons noté en termes de chômage et de qualité d'enseignement.

En termes de régulation des flux, la réforme doit parvenir : d'une part, à assurer une scolarisation universelle avec une éducation de base de 10 années ; et d'autre part, à réduire le nombre d'élèves qui accèdent à l'enseignement supérieur, non seulement pour garantir la qualité de l'enseignement, mais aussi et surtout, pour éviter une surproduction de capital humain. Nous avons déjà, dans ce papier, abordé la question de la revitalisation et de l'expansion de l'enseignement pré-universitaire. À présent, il s'agit de trouver les meilleures solutions qui nous permettent de réduire les volontaires pour l'enseignement supérieur.

Pour parvenir à réguler les flux, le système éducatif guinéen utilise actuellement une formule assez intéressante. Il s'agit de l'organisation de concours d'accès à l'enseignement supérieur. Grâce à ce concours, les élèves qui ont réussi la deuxième partie du baccalauréat seront amenés à passer un concours d'accès à l'enseignement supérieur. Les élèves ayant obtenu les plus fortes moyennes seront promues pour l'enseignement supérieur. Nous sommes convaincus que c'est la meilleure formule dans le cas du système éducatif guinéen. Dans la présente réforme, nous retiendrons exactement la même formule, tout en la complétant de certains outils.

En effet, cette solution de régulation ne donne pas ses fruits actuellement dans l'enseignement supérieur guinéen parce qu'elle requiert un certains nombres d'ingrédients pour fonctionner correctement. Parmi ces ingrédients, il faut noter

principalement : la qualité de l'enseignement pré-universitaire et la croissance économique.

- La qualité de l'enseignement pré-universitaire : cet élément est un ingrédient important parce que si la grande masse d'étudiants ayant complété leurs seconds cycles du secondaire ne sont pas directement admis à l'enseignement supérieur, le premier réflexe sera de se tourner immédiatement vers la formation professionnelle de type B ou, généralement, vers le marché du travail. Or, si les élèves n'ont pas un minimum de qualifications, non seulement ils ne trouveront pas d'emploi dans l'économie moderne, mais de plus, même en intégrant l'économie informelle, comme c'est très souvent le cas en Guinée, ils ne seront pas productifs.
- La croissance économique : cet élément est également important parce que, pour que la grande masse d'élèves ait une chance de trouver un quelconque emploi (formel ou informel), il faut absolument un minimum de croissance économique soutenu.

De ces deux conditions, le système éducatif et l'économie guinéenne ne remplissent aucun. D'où le laissé aller et le laxisme des autorités publiques qui préfèrent faire face à des universités surchargés et de mauvaise qualité que d'affronter le potentiel grondement d'une armée de jeunes élèves privés à la fois d'études supérieures et d'emplois.

C'est pour justement remédier à toutes ces difficultés que, dans la présente réforme, non seulement nous avons mis l'accent sur la qualité et l'harmonie dans l'enseignement pré-universitaire (scolarisation universelle, éducation de base de 10 ans et revitalisation), mais aussi, sur la professionnalisation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (comptabilité, économie, informatique, entrepreneuriat, ... seront introduits dans les programmes). De ce fait, un élève ayant complété son baccalauréat deuxième partie sans réussir le concours d'accès à l'enseignement supérieur sera, malgré tout, professionnellement armé pour être productif sur le marché du travail (formel ou informel). Pour faciliter la transition, il sera spécialement créé deux types de centres d'insertion :

- Les premiers centres d'insertion seront spécialement dédiés aux élèves ayant arrêté leurs études au bout des 10 années d'éducation obligatoire, ainsi qu'à ceux ayant complété leur formation professionnelle de type A. Ces premiers centres d'insertion auront pour mission, d'une part, de collecter les offres de stages et d'emplois du niveau BEPC dans tous les secteurs modernes et informels de l'économie (public, privé et ONG) ; et d'autre part, d'accompagner les étudiants de ce niveau d'études dans leur insertion professionnelle ;

- Les deuxièmes centres d'insertion seront spécialement dédiés aux élèves ayant complétés le second cycle de l'enseignement secondaire ainsi qu'à ceux ayant complétés leur formation professionnelle de type B. Ces centres d'insertion auront pour mission, d'une part, de collecter les stages et offres d'emplois du niveau BAC 2 dans tous les secteurs modernes de l'économie (public, privé et ONG ; et d'autre part, d'accompagner les élèves dans leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, comme nous l'avons souligné auparavant, pour que la formule de régulation fonctionne, il faut bien entendu une croissance économique soutenue en Guinée. C'est la raison pour laquelle le projet de réforme que nous présentons ici ne peut aucunement être implanté de manière isolée. Ce projet s'intègre dans un plan global de développement et de libération du potentiel de croissance économique de la Guinée. L'hypothèse de réussite de la réforme repose sur une croissance économique de 3% pour les 5 premières années de la réforme, suivi d'une croissance de 5% à 6% pour les dix années suivantes. Nous tenons à rappeler que c'est bien une hypothèse réaliste aux yeux du potentiel de croissance de la Guinée.

En accompagnant la revitalisation de l'enseignement pré-universitaire de centres d'insertion et d'une croissance économique soutenue, la formule de régulation des flux d'étudiants vers l'enseignement supérieur portera ces fruits. En effet, cette formule consiste à renforcer véritablement les critères de sélection pour le concours d'accès à l'enseignement supérieur (en relevant la moyenne de passage et le niveau des épreuves), à assujettir l'octroi de bourses à des critères différents selon la région et la discipline, à établir des quotas ... Toutes ces barrières auront pour but de réduire les effectifs dans l'enseignement supérieur. Cela parce que, non seulement un petit nombre d'étudiants d'une meilleure formation contribuerait à la réduction de la déperdition et des abandons, mais de plus, cela permettra de réduire aussi le nombre de diplômés tout en les valorisant sur au marché du travail.

PARTIE III – PLANIFICATION ET FINANCEMENT DE LA RÉFORME

Alors que dans la deuxième partie de ce papier nous avons défini le corps de la réforme de l'éducation, dans cette troisième partie nous allons aborder deux aspects importants de la réforme : la planification et le financement de la réforme.

Chapitre I : La planification de la réforme

Autant nous avons réussi à définir une réforme complète de l'éducation nationale, autant il est important de se rendre compte qu'il est impossible d'exécuter en même temps toutes les mesures de la réforme. Pour y parvenir, il est absolument nécessaire de séquencer sa mise en œuvre. C'est à ce niveau que la planification joue un rôle primordial. Elle consiste à établir des ordres de priorités dans l'application des différentes mesures de la réforme, à définir les cycles d'implantation de ces mesures, et à définir une synchronisation harmonieuse de ces cycles.

1-Ordre de priorité et cycle d'implantation des mesures : pour chaque niveau d'enseignement, nous allons identifier les ordres de priorité et le cycle des mesures à engager.

***L'enseignement pré-universitaire** : nous avons défini plusieurs mesures à engager pour ce niveau d'enseignement. L'ordre de priorité sera :

- a) Proclamer l'éducation de base obligatoire de 10 ans : pour minimiser l'effet de l'abandon et du redoublement sur la scolarisation.
- b) Introduire l'enseignement alternatif pour remettre sur les bancs de l'école les enfants en âge de scolarisation qui jusqu'aujourd'hui étaient hors du système éducatif.
- c) Promouvoir l'enseignement communautaire avec des possibilités de subventions partielles.
- d) Améliorer la situation des enseignants :
 - Améliorer progressivement les effectifs de classe.
 - Introduire l'enseignement à distance pour les enseignants pour assurer leur perfectionnement.
 - Réévaluer leur rémunération à la hauteur du niveau de ceux des pays pairs de la Guinée, soit 4,9 fois le PIB par habitant.
 - Avantages et facilités pour les enseignants qui feront le choix de s'établir en zone rurale : avantages matériels, chèque transport conséquent, formation continue et facilitation de la transition d'enseignant contractuel vers enseignants fonctionnaire.

- e) Réhabilitation des écoles et des bibliothèques déjà existantes avec la mise en place d'un plan d'entretien continu des bâtiments et équipements.
- f) Décréter la lecture obligatoire pour les élèves.
- g) Introduire la radio et l'enseignement à distance pour certaines matières dans le secondaire. Introduire la comptabilité et certaines matières professionnelles au second cycle de l'enseignement secondaire.
- h) Introduire l'anglais dans l'enseignement pré-universitaire avec pour objectif de faire de la Guinée un pays bilingue.
- i) Offrir aux enfants défavorisé, au début de chaque session ou trimestre scolaire, un cahier de devoir, un cahier d'exercice, des crayons et une gomme, des stylos et une règle, des aides pour la tenue scolaire et la location des livres.
- j) Construire de nouvelles écoles, de nouvelles bibliothèques et des salles informatiques branchées à internet pour chaque école.
- k) Atteindre la scolarisation universelle.

Pour l'enseignement pré-universitaire, il est prévu 3 cycles d'implantation. Chaque cycle s'étend sur 3 années.

- Cycle de réforme 1 : il comprend les mesures a, b, c, d et e.
- Cycle de réforme 2 : il comprend les mesures f, g, h et i.
- Cycle de réforme 3 : il comprend les mesures j et k.

Au bout de chaque cycle de réforme, les mesures du cycle de réforme suivant seront progressivement implantées. S'il y a des mesures qui ne figurent pas directement dans les cycles de réforme que nous avons défini ici, c'est parce qu'elles sont sous-entendues.

***L'enseignement technique et la formation professionnelle** : les mesures à engager pour cette filière sont contenus dans l'énoncé du principe 3 de la réforme. Par ordre de priorité, nous aurons :

- a) Revitaliser les centres de FIMG et l'ENI tout en soutenant financièrement et techniquement la formation des enseignants.
- b) Améliorer la situation et la qualité des enseignants : formation continue et revalorisation des salaires à la hauteur de celui des pays pairs de la Guinée.

- c) Redéfinition des programmes d'enseignement en fonction de la demande du marché du travail.
- d) Doter les établissements des équipements nécessaires pour que l'enseignement soit le plus pratique possible.
- e) Repositionnement sur la formation professionnelle de type A.
- f) Droits d'inscription plus élevés pour la formation professionnelle de type B qui sera progressivement assuré par le privé et les entreprises.

Pour la filière de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, il y aura deux cycles d'implantation. Le premier étant de 2 ans et le second de 3 ans.

- Cycle de réforme 1 : a, b et c.
- Cycle de réforme 2 : d, e, et f.

Au bout de chaque cycle de réforme, les mesures du cycle de réforme suivant seront progressivement implantées. S'il y a des mesures qui ne figurent pas directement dans les cycles de réforme que nous avons défini ici, c'est parce qu'elles sont sous-entendues.

***L'enseignement supérieur** : nous avons défini plusieurs mesures à engager pour ce cycle d'enseignement. L'ordre de priorité sera :

- a) Regroupement des centres universitaires de manière à créer des universités et des centres universitaires économiques.
- b) Réguler les flux d'entrants et le nombre de diplômés du supérieur :
 - Création de centres d'insertions grâce à une politique d'emploi efficace ;
 - Augmenter la moyenne de passage et le niveau des épreuves pour le concours d'accès à l'enseignement supérieur ;
 - Réévaluation des bourses d'études des étudiants à la hauteur de la moyenne des pays pairs de la Guinée ;
 - Octroi de bourses d'études obéissant à différents critères selon la région, la discipline, les quotas et les conditions sociales ;
 - Suppression de la bourse et de toute subvention après 2 années d'échec pour la même classe ;
 - Instaurer et augmenter les droits d'admission pour les programmes qui produisent un capital humain qui connaît un taux de chômage élevé.
- c) Définir un plan de soutien et perfectionnement des enseignants

- Réévaluation du salaire des enseignants du supérieur à la hauteur de leurs confrères des pays pairs de la Guinée ;
 - Mise à disposition de véhicule et moyens de transport pour la réalisation de travaux de recherches ;
 - Programmes de préparation à la maîtrise et au doctorat dans les universités étrangères ;
 - Bourses de recherches postdoctorales ;
 - Programmes d'échanges d'enseignants avec les universités africaines ;
 - Création d'un panel d'enseignants guinéens évoluant des les plus grandes universités du monde dont la vocation sera de dispenser ponctuellement des cours tout en accompagnant les nouveaux enseignants du supérieur.
- d) Fournir des pièces de rechange à l'entretien et la réparation du matériel :
- Réhabilitation et entretien régulier du matériel, des bâtiments et des laboratoires ;
 - Fourniture des réactifs et autres matières d'œuvres ;
 - Fourniture de manuels, monographies et revues scientifiques ;
 - Création de laboratoires informatiques branchés à internet haut débit ;
 - L'entretien des équipements sanitaires, téléphoniques, ... et l'accès aux services publics (assainissement, eau et électricité).
- e) Création d'une entité indépendante pour faire le suivi, non seulement sur le niveau de qualité de l'enseignement, mais aussi, sur l'entretien des équipements et matériels.
- f) La construction et l'équipement de nouveaux laboratoires et de nouveaux centres universitaires.
- g) Création de programmes d'excellence en collaboration avec les pays pairs de la Guinée enthousiaste au projet de freinage de la fuite des cerveaux.

Pour l'enseignement supérieur, il y aura 3 cycles d'implantation. Les deux premiers seront de 3 ans et le troisième de 10 ans.

- Cycle de réforme 1 : a, b, c, d et e.
- Cycle de réforme 2 : f.
- Cycle de réforme 3 : g.

Au bout de chaque cycle, les mesures du cycle suivant seront progressivement implantées. S'il y a des mesures qui ne figurent pas directement dans les cycles que nous avons défini ici, c'est parce qu'elles sont sous-entendues.

2-Synchronisation des cycles d'implantation de la réforme : cette synchronisation est de nature à garantir une implantation harmonieuse et parallèle de la réforme à tous les niveaux du système éducatif guinéen.

Le plan synchronisé comprend 3 séquences. Chaque séquence est composée d'un ou plusieurs cycles de réforme. Il est important de comprendre que la durée de réalisation d'une séquence n'est pas la somme des cycles de réforme qui la compose, mais plutôt la durée du cycle de réforme le plus long de la séquence.

Séquence I : elle comprend :

- Le cycle de réforme 1 de l'enseignement pré-universitaire (3 ans);
- Le cycle de réforme 1 de la l'enseignement technique et de la formation professionnelle (2 ans) ;
- Le cycle de réforme 1 de l'enseignement supérieur (3 ans) ;

La séquence 1 sera d'une durée de 3 ans au cours de la quelles chaque cycle de réforme qui la compose doit être accompli.

Séquence II : elle comprend :

- Le cycle de réforme 2 de l'enseignement pré-universitaire (3 ans)
- Le cycle de réforme 2 de l'enseignement technique et la recherche professionnelle (3 ans)

La séquence II sera d'une durée de 3 ans au cours de laquelle chaque cycle de réforme qui la compose doit être accompli.

Séquence III : elle comprend :

- Le cycle de réforme 3 de l'enseignement pré-universitaire (3 ans) ;

La séquence III sera d'une durée de 3 ans au cours de laquelle le cycle 3 de réforme de l'enseignement pré-universitaire doit être accompli.

Au bout de la séquence 3 de la réforme (soit après 9 ans de réforme continue), l'éducation obligatoire et la scolarisation universelle seront des réalités guinéennes. Mais de plus, le système éducatif guinéen, plus particulièrement le pré-universitaire et la formation professionnelle, aura renouée avec les standards de qualité reconnue dans la sous-région et le continent.

Séquence IV : elle comprend :

- Le cycle de réforme 2 de l'enseignement supérieur (3 ans).

La séquence IV sera d'une durée de 3 ans au cours de laquelle le cycle de réforme 2 de l'enseignement supérieur doit être accompli.

Au bout de la séquence IV de la réforme (soit après 12 ans de réforme continue), la qualité de l'enseignement supérieur guinéen attirera des étudiants de la sous-région à la recherche d'une formation de qualité.

Séquence V : elle comprend :

- Le cycle de réforme 3 de l'enseignement supérieur (10 ans).

La séquence V de la réforme sera d'une durée de 10 ans au cours de laquelle le cycle 3 de l'enseignement supérieur doit être accompli.

Au bout de la séquence V de la réforme (soit après 22 ans de réforme continue) la Guinée atteindra l'excellence en matière d'éducation dans le continent.

Chapitre II : Le financement de la réforme de l'éducation nationale

Autant définir les mesures d'une réforme peut sembler facile, autant trouver les ressources pour financer cette réforme s'avère difficile. Dans le contexte de la Guinée, cela s'avère d'autant plus difficile que le pays se trouve dans une situation socioéconomique catastrophique avec des finances publiques à la dérive.

Cette forte contrainte financière exige donc qu'au niveau de chaque cycle d'éducation une politique de financement adéquate soit adoptée afin d'avoir toutes les chances de réalisation de la réforme. Mais avant de nous focaliser sur les différents cycles d'éducation, il y a lieu de réévaluer, au moins au même niveau que celui des pays pairs de la Guinée, l'intérêt accordé à l'éducation nationale dans les arbitrages intersectoriels.

1-Réévaluer le budget de l'éducation nationale : nous l'avons déjà souligné auparavant, avec un budget s'élevant à hauteur de 146,8 milliards de GNF jusqu'en 2003 (soit 19% des recettes publiques nationales) le système éducatif guinéen se trouve en situation de sous-financement. Ce sous-financement du système éducatif guinéen se traduit également par la part que les dépenses publiques allouées au système éducatif représentent dans le PIB du pays. **Jusqu'en 2009, cette proportion n'était que de 2% alors qu'elle est de 3,8% pour les pays pairs de la Guinée qui font preuve d'une bonne performance en matière d'éducation.** Pour avoir un ordre de grandeur, il faut réaliser que les pays pairs de la Guinée qui sont performants en matière d'éducation allouent en moyenne 1,7% du PIB de leur pays

au seul cycle d'enseignement du primaire, un chiffre qui est très proche de ce que la Guinée alloue pour tout son système éducatif.

Ainsi, dans le cadre de la présente réforme, la première mesure en matière de financement doit se traduire par la volonté politique de réévaluer le budget de l'éducation nationale. Il s'agit d'accroître les dépenses publiques liées à l'éducation de manière à représenter au moins 4% du PIB du pays.

2-Réaménagement du budget de l'éducation entre les différents cycles d'enseignement : nous allons analyser ce réaménagement en termes d'optimisation du coût unitaire pour chaque cycle d'enseignement. Il est utile de rappeler que le coût unitaire est le rapport entre les dépenses publiques allouées aux différents secteurs du système éducatif et le nombre des effectifs scolarisés pour chacun de ces secteurs.

a-L'enseignement primaire : tout d'abord, il est utile de rappeler que la Guinée se situe parmi les pays où la dépense par élève au primaire est la plus faible. Elle vaut 8,7% du PIB par habitant contre 10,9% dans les pays pairs de la Guinée. 69% de ce coût unitaire étant dépensé pour l'encadrement des élèves au niveau des établissements, environ 20% est utilisé pour les dépenses de fonctionnement et 10% pour les salaires de l'administration.

« Ainsi, dans le cadre de la présente réforme, l'enseignement primaire sera le premier cycle qui bénéficiera de la réévaluation du budget de l'éducation. »

Cela ne dispensera cependant pas ce cycle d'enseignement de faire des gains d'efficacité dans la répartition de ses dépenses conformément aux objectifs de quantités et de qualités édictés dans la présente réforme.

Il y a plusieurs autres moyens de dégager des ressources additionnelles, notamment « *en faisant participer les collectivités locales dans la construction et l'entretien des écoles primaires*¹⁷ ». Poussées par l'insuffisance des fonds publics disponibles pour financer l'important budget d'équipement de l'enseignement primaire, c'est ainsi que plusieurs pays anglophones pairs de la Guinée ont pu faire avancer les programmes de construction d'écoles primaires, notamment dans les zones où la demande d'éducation du primaire était la plus forte. Cette tendance à la décentralisation est d'ailleurs un principe de la présente réforme.

Par ailleurs, autant la gratuité sera la règle pour certaines fournitures scolaires, autant il sera instauré une redevance pour l'achat et la location de livres indispensables pour un enseignement de qualité. De même, pour plus d'efficacité, il une partie du salaire des enseignants du primaire dans certaines localités sera confié

¹⁷ Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

aux associations de parents d'élèves qui l'attribueront sous forme de primes d'assiduités aux enseignants, ce qui aurait un effet dissuasif sur l'absentéisme.

Enfin, même si ça ne sera pas un élément primordial, mais le privé peut aussi jouer un rôle important. Le privé scolarise déjà 20% des enfants du primaire en Guinée. Il s'agit, grâce à des mesures d'incitation publique, de veiller à ce que cette proportion ne baisse pas.

b-L'enseignement secondaire et la formation professionnelle : tout d'abord, il est utile rappeler que, comme au niveau du primaire, la Guinée est aussi de loin le pays qui dépense le moins sur ses élèves pour ce cycle d'éducation. Avec 13,4% du PIB par habitant, la dépense par élève du collège est largement inférieure à la médiane des pays pairs de la Guinée (31,6%). Pour le second cycle de l'enseignement secondaire, la situation est encore plus frappante. La Guinée est, parmi ses pays pairs, celui où le coût unitaire est le plus bas (17,6% du PIB par habitant contre une moyenne de 64,0% du PIB de ses pays pairs). 72% et 73% du coût unitaire, respectivement, pour le collège et le lycée étant dépensés pour l'encadrement au niveau des établissements.

« Ainsi, dans le cadre de la présente réforme, conformément aux principes de la présente réforme, l'enseignement secondaire sera la deuxième bénéficiaire, en ordre de priorité après l'enseignement primaire, de la réévaluation du budget de l'éducation. » Cela ne dispensera cependant pas ce cycle d'enseignement de la recherche de gains d'efficience dans la répartition et l'allocation des ses dépenses.

Par ailleurs, l'exemple zambien du financement de l'enseignement secondaire pourrait servir à la Guinée. En effet, face à la diminution des recettes publiques et à la contrainte de la rigueur budgétaire, les autorités zambiennes ont envisagé des mesures compensatoires pour soutenir l'éducation. Pour encourager la capacité d'accueil du secondaire, l'État a alors commencé à encourager la création, par des particuliers ou des sociétés, d'écoles payantes. De même, il a été décidé que tous les étrangers dont les enfants étudient dans le pays devraient payer des frais de scolarités et d'internat. Ces mesures, aussi négligeables qu'elles puissent paraître, en permit en l'espace de 3 ans, de créer 62 nouvelles écoles (des collèges et des lycées autonomes). La Guinée devra s'inspirer de ce modèle pour accroître sa marge de manœuvre pour le financement de l'enseignement secondaire.

Quant à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, il faut souligner que le coût unitaire de ce cycle d'enseignement en Guinée est parmi les plus élevés parmi les pays pairs de la Guinée. La part de ce coût unitaire utilisée pour les salaires de l'encadrement au niveau des établissements n'est estimée qu'à 45% (34% pour les enseignants et 11% pour les non-enseignants). Les dépenses de

fonctionnement (biens et services et transferts) représentent la moitié du coût unitaire et les dépenses salariales de l'administration sont de 5% du coût unitaire.

Cette situation nous dit qu'il y a des marges d'optimisation possible sur ce cycle d'enseignement. Ces marges seraient à elles seules suffisantes pour financer la revitalisation de cette filière. Il s'agit notamment de réduire la part des non-enseignants pour revitaliser les conditions d'enseignements comme prévu par la réforme.

Par ailleurs, conformément aux principes de la réforme, le repositionnement sur la filière de type A permettra également de faire des économies suffisantes pour soutenir la revitalisation de ce cycle d'enseignement.

c-L'enseignement supérieur : tout d'abord, il faut souligner qu'au niveau de l'enseignement supérieur, la Guinée se positionne dans la moyenne de ses pays pairs. La dépense par étudiant se chiffre à 2,3% du PIB par habitant. Les salaires des personnels des établissements ne représentent qu'un peu plus d'un tiers (35%) du coût unitaire global. 31% de ce coût unitaire étant utilisé pour la fourniture de biens et services (moins que pour l'enseignement technique mais plus que pour les niveaux primaire et secondaire). Enfin, 26% du coût unitaire est utilisé pour les bourses des étudiants.

De cette situation, il apparaît que l'enseignement supérieur guinéen bénéficie de suffisamment de crédits. De plus, il apparaît qu'une marge de manœuvre existe, notamment sur l'efficacité dans ses dépenses. Cependant, en dépit de cette situation, dans le cadre de la présente réforme, l'enseignement supérieur sera tout de même, en ordre de priorité après le primaire et le secondaire, le troisième à bénéficier d'une réévaluation du budget de l'éducation.

Pour accroître son efficacité, en plus des mesures déjà comprises dans la réforme, il serait envisageable :

- De réduire le nombre d'employés non enseignants tout en confiant aux étudiants certains travaux dans l'université ;
- Augmenter le temps d'utilisation des enseignants et des équipements ;
- Instaurer des droits d'admission pour les étrangers étudiants en Guinée ;
- Instaurer la possibilité d'études payantes à temps partiels ;
- Introduire des méthodes d'étude indépendante pour les matières qui attirent peu d'étudiants ;
- Rationaliser les programmes et la composition du corps enseignant ;
- Exploiter au maximum les possibilités offertes par la collaboration internationale.

Ce sont là les mesures phares qui nous permettront de dégager des ressources, certes nécessaires, mais tout de même insuffisantes pour financer entièrement la réforme de l'éducation nationale. Pour compléter le financement, comme le font tous ses pays pairs, la Guinée devra aussi composer avec l'aide internationale (partenaires multilatéraux et bilatéraux). Sera considéré comme aide internationale, tout apport en argent ou en nature, de même que toute facilité d'emprunt directement affecté au financement de la réforme de l'éducation nationale. Pour garantir la bonne allocation de crédits provenant de l'aide internationale, à chaque décaissement il sera créé une commission mixte composée de représentants des bailleurs de fonds, du gouvernement et de la société civile pour faire un suivi des dépenses.

PARTIE IV : LA GESTION DE LA REFORME ET DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Malgré que la situation démographique et économique défavorable soit la principale cause de la dégradation de la qualité dans l'éducation, cependant, ce problème est exacerbé par le fait que les ressources disponibles ne sont pas utilisées de façon efficace. En effet, autant la réforme que nous avons présenté dans ce papier s'impose pour remettre sur pied le système éducatif guinéen, autant il serait utile de bien se rendre compte que la réforme, aussi ambitieuse soit-elle, ne portera des fruits que si l'on s'emploie simultanément à renforcer la gestion du système éducatif.

C'est pour justement pour mettre toute les chances de réussite de son côté que la présente réforme mérite d'être accompagnée par un renforcement de la gestion du système éducatif. Ce renforcement portera sur l'amélioration de l'organisation et l'amélioration de l'information.

Chapitre I : L'amélioration de l'organisation

Comme on a pu l'observer tout au long de ce papier, la réforme de l'éducation nationale est une réforme complexe se manifestant par une interdépendance des problèmes et des solutions. Malgré cette complexité, les mesures de la réforme devront manifestement s'ordonner autour des deux grands axes : la gestion des écoles et la décentralisation de la politique de l'éducation.

1-La gestion au niveau des écoles : « *la gestion des écoles joue un rôle crucial dans l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage¹⁸ »*. Pour accroître l'efficacité dans le fonctionnement des écoles, dans le cadre de la présente réforme, les différents acteurs seront appelés à revenir vers les 4 principes fondamentaux qui régissent le fonctionnement de toute école efficace :

- Premièrement, l'ordre doit à nouveau régner dans les écoles: élèves et enseignants doivent être présents ; les registres de présence doivent être tenus, les bâtiments doivent être propres et correctement entretenus.
- Deuxièmement, les établissements devront mettre l'accent sur l'obtention de bons résultats scolaires. Les programmes doivent être respectés, le matériel disponible doit être utilisé, les acquis doivent être contrôlés par des tests organisés de manière à ce que les élèves puissent tirer parti de leurs résultats.
- Troisièmement, les enseignants doivent être exigeants à l'égard des élèves. Les enseignants doivent vérifier régulièrement les acquis des élèves tout en les aidant à rattraper leurs retards ; ils devront surtout convaincre les élèves que le travail, l'effort et l'intégrité jouent plus que la chance dans leur réussite.

¹⁸ Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

- Quatrièmement, les chefs d'établissement doivent rechercher activement l'efficacité : en étant plus exigeant à l'égard de leur personnel et des élèves, en cherchant à mobiliser des ressources pour leur école, en entretenant de bonnes relations avec les autorités hiérarchiques et la communauté. Pour inciter les chefs d'établissement à plus d'efficacité, dans les premières années de la réforme, il sera initié une compétition nationale entre différentes écoles. Cette compétition récompensera, à l'échelle du pays, toutes les écoles qui se distingueront en termes d'efficacité et d'innovation.

Pour s'assurer du respect de ces principes fondamentaux, la supervision des standards de qualité (au niveau des programmes, des résultats et du matériel) sera confié à une agence indépendante d'inspection qui fera ponctuellement son travail de contrôle et de vérification. Son rapport contiendra des recommandations pour améliorer l'efficacité dans le fonctionnement des écoles.

2-La décentralisation de la mise en œuvre de la politique de l'éducation : le système éducatif guinéen se caractérise par la centralité. Toutes les décisions et toutes les autorisations partent du ministère. Cette centralisation a certainement ses avantages, mais nous avons la conviction que dans le cas de la Guinée, elle constitue surtout un frein à l'exécution effective de la politique de l'éducation. En effet, du fait de la dispersion des écoles qui sont souvent très éloignées des centres de décision (Conakry) ; du fait du faible développement du système de communication et de transports ; du fait de l'ensemble de ces caractéristiques locales, non seulement la centralisation rigide tend à couper l'école de son milieu et à limiter son aptitude à répondre aux besoins spécifiques de son environnement immédiat, mais de plus, les flux d'informations et de ressources entre les autorités centrales et les établissements sont souvent interrompus ou même impossibles.

C'est pour remédier à l'ensemble de ces freins que la décentralisation est même considérée comme un principe fondamental au sein de la présente réforme. Elle se manifestera par une modification des pouvoirs et des responsabilités exercés par le ministère de tutelle de façon à accroître l'autonomie des niveaux inférieurs de la hiérarchie. La décentralisation contribuera, en donnant plus d'autonomie aux écoles, à l'amélioration de leur gestion tout en leur permettant de mieux répondre aux besoins de la communauté locale.

L'exemple de l'Éthiopie en matière de décentralisation est édifiant en matière de réforme de l'éducation. *« En effet, alors que le gouvernement a fait de l'éducation une priorité nationale, l'application de la réforme s'est appuyée au niveau central sur trois institutions bien établies : l'Agence éthiopienne de construction de bâtiments, qui avait déjà été chargée de l'exécution de trois projets aidés par la Banque mondiale ; le Centre national de conception des programmes d'études, qui produisait*

les moyens voulus pour préparer et tester des matériels d'enseignement ; et l'Agence de production et de distribution de matériels pédagogiques.

Bien que la réforme ait été dirigée par les autorités centrales, son exécution a cependant fortement été décentralisée. Au niveau local, les centres pédagogiques de district ont servi de base permanente aux activités de formation, de conseils pédagogiques et d'inspection. La stratégie de conduite de la réforme prévoyait aussi l'intégration d'apports locaux¹⁹. » Sans surprises, la réforme fut un succès. Tout en l'adaptant aux réalités guinéennes, dans le cadre de la présente réforme, la Guinée devra s'inspirer du cas éthiopien en matière de décentralisation.

À l'échelon des écoles, c'est-à-dire celui dont dépend la qualité de l'éducation, les chefs d'établissement bénéficieront de l'autonomie nécessaire pour assurer la qualité et l'efficacité comme défini dans la section précédente de ce chapitre.

Chapitre II : L'amélioration du système d'information

Pour tout gestionnaire, la collecte et l'analyse de données est primordial. Vue la longue durée sur laquelle s'étend la réforme de l'éducation, alors la capacité à collecter des données est tout aussi importante car ce sont ces données qui nous permettront de faire un suivi efficace du projet de réforme.

Dans le cadre de la présente réforme, deux catégories de données seront requises : des données sur la qualité des résultats des élèves, mesurée par des tests de vérification des connaissances ; et aussi, des données descriptives sur le nombre et le type d'établissements, l'effectif de leurs élèves et de leur personnel, leur répartition géographique, et les flux financiers les concernant.

1-La mesure des résultats scolaires : les examens scolaires sont importants pour 3 principales raisons :

- Premièrement, ils permettent de mesurer les résultats au niveau du système dans son ensemble, des diverses académies et de chaque établissement. Grâce aux examens il sera possible de suivre les différentes évolutions dans le temps, de procéder à des comparaisons par région et pays, et de responsabiliser les établissements.
- Deuxièmement, les examens permettent d'améliorer les programmes. Ils encouragent enseignants et enseignés à traiter des programmes prévus, dans la mesure où l'activité des uns et des autres vise à la préparation de ces examens.

¹⁹ Banque Mondiale : L'éducation en Afrique subsaharienne, 1988

- Troisièmement, les examens externes permettent de certifier avec objectivité le niveau atteint par les élèves à l'achèvement d'un cycle d'enseignement donné ; cette certification est essentielle au développement de programmes d'études indépendants dont l'efficacité peut être très grande par rapport à leurs coûts.

Au vu des fonctions importantes que revêtent les examens scolaires, toutes les mesures seront donc prises pour développer un système de contrôle des résultats de telle sorte que les examens remplissent toutes leurs fonctions importantes. Pour ce faire, les examens porteront désormais sur toutes les acquisitions cognitives prévues par le programme, non plus seulement celles dont aura besoin la minorité des élèves qui accèdera à l'enseignement supérieur, mais aussi celles qui seront nécessaires à tous ceux qui n'y accéderont pas.

2-L'implantation d'un système statistique et comptable : ce système fera partie intégrante de la structure organisationnelle des établissements. Il permettra essentiellement de rassembler et d'utiliser des données de manière simple et pratique. Grâce à ce système, l'information circulera vers le haut comme vers le bas de la hiérarchie administrative du système éducatif. Les personnes qui, dans les divers établissements, seront chargés de collecter les informations bénéficieront de séminaires de formation pour mesurer toute l'importance que revêtent ces statistiques pour l'amélioration de la qualité des activités éducatives. Par exemple, grâce à ce système, le personnel des écoles sera informé des conclusions des analyses effectuées à partir de données récoltées assez tôt pour qu'il puisse tirer parti aux fins de leurs enseignements.

En accompagnant l'amélioration de l'organisation et de l'information d'un renforcement de la capacité des gestionnaires du système éducatif, la Guinée mettra de son côté toutes les chances de réussite dans la réforme cruciale de l'éducation nationale.

CONCLUSION

Il est connu de longues dates que la Guinée est un pays immensément riche. Les richesses du sol et du sous-sol sont presque illimitées en Guinée. Elles vont des immenses réserves de bauxites aux immenses réserves de fer, sans oublier les gisements de diamant et d'or, les terres cultivables et la pluviométrie abondante, les côtes maritimes, cours d'eau et la forêt dense, et bien d'autres richesses naturelles. La Guinée est véritablement riche. Cependant, en dépit de toutes ces richesses, le guinéen sait désormais mieux que quiconque que pour éradiquer la pauvreté, promouvoir un bien-être commun, et améliorer les conditions socio-économiques il faut plus que des richesses naturelles. Le capital humain est au cœur du développement de toute entité sociale. La prospérité de toute société dépend intimement des soins et de l'attention portée à ses ressources humaines.

Lorsque nous nous intéressons à la question de l'éducation nationale, c'est au cœur du déterminant le plus fondamental de l'avenir de la Guinée que nous nous intéressons. Tout au long de ce papier, nous avons pu observer d'où vient le système éducatif guinéen, mais surtout où il en est aujourd'hui. Nous avons pu relever les atouts, mais aussi les faiblesses et les déséquilibres inhérent au système éducatif guinéen. S'il y a lieu de souligner les progrès réalisés en terme de scolarisation au cours des années, cependant, dans l'ensemble, l'état actuel du système éducatif guinéen est loin d'être réjouissant au regard des défis du monde contemporain et de la compétition internationale. C'est justement l'ambition de remettre sur pied le système éducatif guinéen, c'est l'ambition de faire compter la Guinée à nouveau dans le monde contemporain, c'est l'ambition de faire compter à nouveau la Guinée dans la marche de l'histoire, c'est l'ambition de redonner espoir aux générations à venir, c'est l'ensemble de ces modestes ambitions qui ont dicté et obligé la Ligue des Démocrates Réformistes de Guinée à s'aventurer dans le présent projet de réforme du système éducatif guinéen.

La réforme du système éducatif comprise dans ce papier est une réforme ambitieuse de par ces intentions de transformer, en l'espace de 12 années, la société guinéenne en une société amoureuse de savoir, et de faire de la Guinée un pôle de savoir reconnu à l'échelle continentale. Quelque soit son caractère ambitieux, non seulement cette réforme se caractérise par des mesures efficaces et efficientes, mais de plus, c'est une réforme entièrement financée. C'est une réforme réalisable qui n'a désormais qu'une seule vocation : être mis en application.

La difficulté politique de réformer est connue, celle de réformer le système éducatif n'a quant à elle pas d'égale. Les obstacles sont nombreux et les résistances fortes. La présente réforme fera beaucoup de mécontents parmi les acteurs politiques, les syndicats, les enseignants, les élèves et même les familles ; elle dérangera plusieurs intérêts établis. C'est pour cela que telle qu'elle se présente, cette réforme sera d'abord appelée à faire l'objet de consultation et d'après négociations entre les

différentes parties prenantes afin de répartir de manières justes et équitables les efforts. Il est vrai que l'éducation n'est pas la seule urgence de la Guinée aujourd'hui. Certains vous diront qu'il faut d'abord de l'eau et de l'électricité, qu'il faut d'abord des hôpitaux et des soins de santé, et ceci et cela. Mais au bout du compte, lorsque tous comprendront que sans l'éducation aucun progrès n'est envisageable, lorsque tous comprendront qu'il n'y a aucun avenir sans l'éducation, lorsque tous seront enfin prêt à rêver ensemble grand pour la Guinée, en ce moment, tous, nous ferons ce que nous avons cessé de faire depuis plusieurs décennies : rendre à nos enseignants, à nos professeurs, à nos écoles et à nos enfants toute la place qu'ils méritent dans notre société. C'est le pari que fait aujourd'hui la Ligue des Démocrates Réformistes de Guinée.

BIBLIOGRAPHIE

1-La Banque mondiale – Working paper series - Le Système éducatif guinéen : Diagnostic et Perspectives pour la Politique Educative dans le Contexte de Contraintes Macro-économiques Fortes et de Réduction de la Pauvreté, 2005.

2-La Banque mondiale – Le développement humain en Afrique: Éducation et formation de la jeunesse en république démocratique du Congo, 2009.

3-La Banque mondiale – Étude de politique générale – L'éducation en Afrique Subsaharienne, 1988.

4- Ministère du plan – Direction nationale de la statistique – Enquête sur le questionnaire des indicateurs de base du bien-être, 2003.

5-UNESCO – Education policy planning process : an applied framework, 1995.

6-Ko Ho Mok – Education Reform and Education Policy in East Asia, Routledge, 2006.

7-Les Bell, Mark Brundrett and Clive Dimmock – Education policy: process, themes and impact, 2006.